



© Chris Scarffe - www.chrisscarffe.com



PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES DE GESTION INTEGREE DE L'ECOSYSTEME DES MANGROVES A MADAGASCAR HORIZON 2022 - 2032



© Blue Ventures

Les images du document ne peuvent être utilisées ou reproduites sans l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Index des tables	4
Acronymes et sigles	5
PREFACE	6
1. CONTEXTE GLOBAL	7
2. STRATEGIE	8
3. ACTIONS STRATEGIQUES	9
Axe stratégique 1 : Restauration de la multifonctionnalité des mangroves	9
Augmentation de la productivité en termes de ressources halieutiques	16
Axe stratégique 2 : Développement de la recherche et amélioration de la gestion des connaissances sur les mangroves	20
Axe stratégique 3 : Valorisation durable des ressources naturelles dans les mangroves en tant que capital naturel	24
Axe stratégique 4 : Accroissement du financement et développement le partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'actions	32
Axe stratégique 5 : Amélioration de la gouvernance institutionnelle et locale	39

INDEX DES TABLES

Tableau 1.	Plan d'actions lié à la conservation de l'écosystème des mangroves	10
Tableau 2.	Plan d'actions lié au renforcement de la restauration de l'écosystème des mangroves	12
Tableau 3.	Plan d'actions lié à au renforcement de la résilience de l'écosystème des mangroves	15
Tableau 4.	Plan d'actions lié à l'augmentation de la productivité dans les mangroves en termes de ressources halieutiques	18
Tableau 5.	Plan d'actions lié à l'Axe stratégique 2 : « Développement de la recherche et amélioration de la gestion des connaissances sur les mangroves »	21
Tableau 6.	Plan d'actions lié à l'Axe stratégique 3 : « Valorisation des ressources naturelles dans les mangroves »	28
Tableau 7.	Plan d'actions lié à l'Axe stratégique 4 : « Accroissement du financement et développement du partenariat pour la préservation durable des mangroves »	33
Tableau 8.	Plan d'actions lié à la révision du cadre juridique et réglementaire régissant les activités humaines dans les zones de mangroves	40
Tableau 9.	Plan d'actions lié à la mise en place et à l'opérationnalisation des différentes structures de gouvernance	43
Tableau 10.	Plan d'actions liées à l'intégration sectorielle des mangroves	46
Tableau 11.	Plan d'actions lié à l'intégration transversale des mangroves au sein de la coordination intra-sectorielle	48
Tableau 12.	Plan d'actions lié à l'amélioration de la gouvernance locale	50

ACRONYMES ET SIGLES

APGL	Aire de Pêche Gérée Localement
BAD	Banque Africaine pour le Développement
CBD	Convention de biodiversité
CPGU	Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
GT	Groupe de Travail
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDA/BM	Association internationale de Développement /Banque mondiale
PF	Point Focal
PS	Protection sociale
PUDI	Plan d'Urbanisme Directeur
REDD+	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation forestière
RRC	Réduction de risques de catastrophes
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SNGIM	Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de l'écosystème des Mangroves
SNTM	Schéma national du Territoire maritime
SRAT	Schéma régional de l'Aménagement du Territoire
STD	Services Techniques Déconcentrés
TGRH	Transfert de Gestion des Ressources Halieutiques
TGRNR	Transfert de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VOI	Vondron'Olova Ifotony

PREFACE

Madagascar est le gardien d'un trésor naturel unique : 37 % des forêts de mangroves de la région de l'Océan Indien se trouvent sur notre territoire, faisant de notre pays le deuxième plus grand sanctuaire de cet écosystème précieux dans la région. Les mangroves, ces écosystèmes à la croisée de la terre et de la mer, incarnent une richesse écologique inestimable. Elles protègent nos côtes, capturent le carbone atmosphérique et offrent des habitats vitaux pour une biodiversité exceptionnelle. Toutefois, la survie de ce patrimoine est aujourd'hui gravement menacée.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont multiples. L'exploitation excessive des ressources naturelles, motivée par la croissance démographique et les besoins économiques, exerce une pression insoutenable sur ces zones vulnérables. L'expansion urbaine incontrôlée et la prolifération des infrastructures touristiques rongent nos espaces côtiers, entraînant une déforestation massive et une dégradation irréversible des habitats naturels. De surcroît, l'aquaculture intensive, bien qu'économiquement prometteuse, altère profondément les sols et dégrade la qualité de l'eau, compromettant ainsi l'équilibre fragile de nos mangroves. Les pratiques agricoles non durables, comme les cultures sur brûlis et l'exploitation des versants escarpés, accélèrent l'érosion des sols côtiers, mettant davantage en péril cet écosystème essentiel.

Face à ces menaces, une refonte profonde de notre gouvernance institutionnelle s'impose. La protection et la gestion durable des mangroves ne peuvent être assurées sans une synergie renforcée entre toutes les parties prenantes, notamment le Ministère en charge des Forêts et celui en charge de la Pêche. Ces deux institutions, en tant que piliers de notre action environnementale, sont au cœur de la préservation de ce patrimoine. La mise en place d'un protocole de collaboration bilatérale marque une avancée décisive vers une gestion concertée, efficace et durable. Ce document stratégique, fruit de cette collaboration, symbolise notre engagement collectif à restaurer et valoriser durablement nos mangroves.

La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Mangroves que nous présentons ici propose des orientations précises et des actions concrètes pour relever ces défis pressants. Elle vise à réduire les pressions anthropiques, à restaurer les écosystèmes dégradés et à renforcer la résilience des communautés locales. Ses axes stratégiques incluent l'adoption de politiques de protection rigoureuses, la mise en œuvre de programmes de restauration écologique ambitieux, la promotion de pratiques agricoles et aquacoles durables, et la sensibilisation des populations aux innombrables bienfaits écologiques et économiques des mangroves.

Nous sommes à un tournant décisif. En mobilisant toutes les forces vives de notre Nation et en forgeant des partenariats solides avec les institutions internationales et les organisations non gouvernementales, nous avons l'opportunité de renverser le cours actuel des événements pour assurer un avenir prospère et durable à nos mangroves. Cette stratégie est bien plus qu'un document ; elle est à la fois un appel à l'action et un cadre de référence pour tous les acteurs engagés dans la protection de cet écosystème vital.

Nous vous invitons, avec conviction, à vous approprier cette stratégie, à en faire un outil de transformation, et à contribuer activement à la sauvegarde de nos mangroves pour le bien-être des générations présentes et futures.



I. CONTEXTE GLOBAL

Le mouvement de mobilisation mondiale, pour la préservation des mangroves est né sous l'égide de l'UNESCO en 2015, à travers la déclaration officielle de la « Journée internationale de la conservation de l'écosystème des mangroves » ou « Mangrove Day », célébrée chaque année le 26 juillet. L'importance que revêt cet écosystème « unique, particulier et fragile » a été reconnue, écosystème qui procure aux êtres humains des avantages substantiels en termes de biomasse et de productivité, ainsi que des biens et services issus des forêts et de la pêche. En effet, les mangroves contribuent à la protection du littoral et jouent un rôle particulièrement important en matière d'atténuation du changement climatique et de sécurité alimentaire pour les communautés locales.

En 2019, Madagascar s'est engagé dans la préservation de l'écosystème des mangroves, à travers l'acte de l'Atelier national sur la gouvernance et la gestion durable des mangroves, signé conjointement par le Ministre en charge de la Pêche et le Ministre en charge de l'Environnement et des Forêts. Les deux Ministres ont officiellement et solennellement fait une déclaration commune à Tuléar en faveur de l'élaboration de la stratégie nationale de gestion et de gouvernance des mangroves.

Cette stratégie permet d'avoir une vision plus précise pour assurer durablement l'avenir de l'écosystème des mangroves.

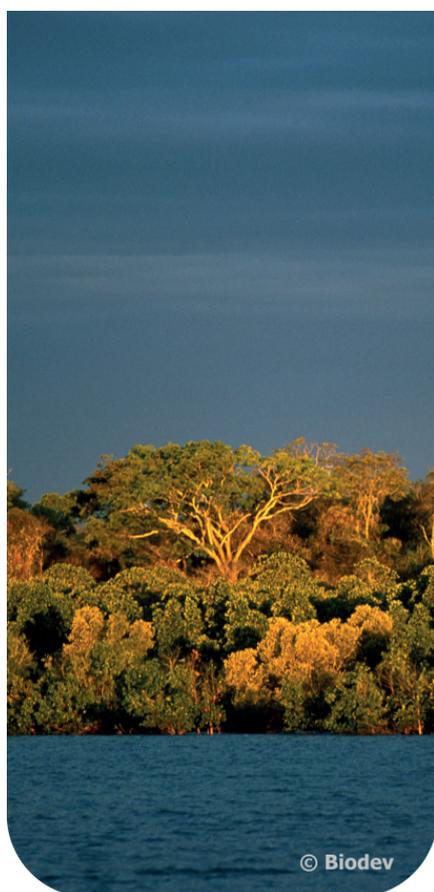
La stratégie est porteuse d'une nouvelle forme de gouvernance rassemblant les deux Ministères pour gérer conjointement une ressource naturelle. Cette initiative s'est appuyée sur un mouvement de célébration commune de la Journée internationale de mangroves depuis 2019.

La Stratégie se décline en Plan d'actions stratégiques. Le présent plan stratégique témoigne de la grande diversité des actions, de leur horizontalité, verticalité et transversalité, de la complexité des enjeux et défis identifiés. En ce sens, le Plan soutient l'ambition de mettre en œuvre des actions par une approche intégrée, participative et concertée. Ainsi, il vise la complémentarité et l'interdisciplinarité entre tous les secteurs et les domaines d'intervention. De ce fait, la mise en œuvre du Plan stratégique nécessite toute l'attention des deux Ministères, avec la contribution active de leurs partenaires, tels que les organismes de conservation, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les entreprises privées, les organisations de la société civile, les citoyens et citoyennes.

A travers ce Plan d'actions, les deux Ministères sont dorénavant mieux outillés dans la démarche de préservation et de valorisation de l'écosystème des Mangroves, pour l'horizon 2022- 2032.



2. STRATEGIE



VISION

La vision de l'avenir des écosystèmes des mangroves a fait l'objet de consensus issu de consultations. Cette vision mobilisatrice s'exprime ainsi :

Gérer, valoriser et restaurer les mangroves, pour être un patrimoine national emblématique, pour assurer les fonctions et les services écosystémiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, pour devenir un moteur de l'économie locale, pour la préservation durable de la biodiversité côtière et marine.

C'est en fonction de cette vision que la Stratégie et le Plan d'actions stratégiques sont développés.

OBJECTIF CENTRAL

L'objectif central de la Stratégie est le suivant :

Pour les dix prochaines années, restaurer les sites dégradés et conserver la couverture forestière de 390.000 Ha des mangroves

Cet objectif est en cohérence avec la Politique forestière, laquelle est de « maintenir la surface forestière existante, restaurer les surfaces forestières détruites et augmenter les surfaces boisées ».

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour atteindre l'objectif global, le Plan stratégique 2022-2032 s'appuie sur cinq orientations stratégiques :



1. Restauration de la multifonctionnalité des mangroves



2. Développement de la recherche et amélioration de la gestion de connaissances sur les mangroves



3. Valorisation durable des ressources naturelles dans les mangroves en tant que capital naturel



4. Accroissement du financement et développement du partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'actions.



5. Amélioration de la gouvernance institutionnelle et locale

3. ACTIONS STRATEGIQUES



AXE STRATÉGIQUE I : RESTAURATION DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES MANGROVES

CONTEXTE

Les mangroves figurent parmi les ressources naturelles fragiles de Madagascar. Ces dernières années, elles ont été utilisées de plusieurs manières par la population humaine, en remplacement des ressources forestières terrestres totalement en déclin. Par ailleurs, elles jouent un grand rôle pour les zones côtières, en termes de protection des côtes, mais également face au changement climatique.

Dans les zones côtières, les mangroves constituent le berceau de plusieurs types de ressources halieutiques. L'écosystème mangrove constitue en même temps une réserve en produits ligneux, mais aussi un réservoir en ressources naturelles halieutiques. Les mangroves sont une zone de frayère de plusieurs espèces animales. Elles présentent des valeurs économiques, écologiques et sociales directes et indirectes importantes pour l'être humain. Pour autant, il est constaté par les pêcheurs que le volume capturé de ressources halieutiques, particulièrement des crabes de mangroves, a considérablement baissé au cours des vingt dernières années. Les ressources halieutiques sont librement accessibles, ce qui pourrait conduire à la surpêche.

L'intensité des exploitations et utilisations diverses des ressources dans les mangroves réduit leur superficie, qui à long terme nuit leur vocation. De même, les régénérations naturelles des palétuviers se développent difficilement sous l'effet des expositions dans les trouées d'abattage. Ainsi, pour maintenir à un niveau viable les mangroves et ses ressources, des espaces doivent être maintenus à l'état naturel, voire mis en défens afin d'assurer la survie des espèces, la régénération naturelle et par conséquent de l'habitat en général.

Actuellement, les besoins en ressources ligneuses, entre autres en bois de mangroves, augmentent localement et au niveau des marchés régionaux. La disparition des massifs forestiers terrestres environnants, la diminution des produits de reboisement des hautes terres ainsi que l'éloignement des zones à mangroves, qui est un des défis pour la gestion et surveillance, figurent parmi les facteurs aggravant les menaces sur des mangroves. De plus, l'arrivée massive de migrants nationaux augmente la demande en produits forestiers ligneux et fait de ces produits des sources de revenus.

Enfin, le changement climatique affecte non seulement les activités humaines, mais aussi la résilience des mangroves. Il se manifeste sous plusieurs formes en l'occurrence par l'apparition des maladies des mangroves et la prolifération des chenilles nuisibles.



© WWF Madagascar

CONSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME DES MANGROVES

Du fait que l'écosystème est fragile, sensible et fortement menacé, la conservation des mangroves est considérée comme étant l'action centrale de la Stratégie. Pour autant, cette conservation n'a pas une connotation stricte, mais que la Stratégie promeut une conservation raisonnée par rapport aux enjeux humains, soit une conservation des ressources pour l'homme et par l'homme. L'objectif du renforcement de la conservation est de maintenir les fonctions et les processus écologiques essentiels de l'écosystème, en l'occurrence les services écosystémiques, afin de préserver la diversité des espèces qui l'habitent et l'utilisation durable des ressources.

Tableau I. Plan d'actions lié à la conservation de l'écosystème des mangroves

Objectifs	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Conserver les zones à potentialité de régénération naturelle en renforçant les outils de gestion pour protéger les habitats	Mettre à jour les inventaires de la biodiversité dans les mangroves, notamment pour les espèces en danger et ayant un statut de protection particulier	Organismes de conservation gestionnaire des sites Direction en charge de la conservation du Ministère en charge des Forêts	Existence de rapport d'inventaire biologique dans les Mangroves										
	Entreprendre de manière systématique le suivi bioécologique	Direction en charge de la conservation Directions régionales des deux Ministères Organismes de conservation – gestionnaire de site	Existence de rapport de Suivi bioécologique										
	Inscrire certains sites en tant que site de patrimoine mondial marin au sein de l'UNESCO	Direction en charge de la conservation Organismes de conservation – gestionnaire de site	Existence de sites de mangroves inscrit en patrimoine mondial UNESCO										
	Intégrer les zones de mangroves dans les aires protégées marines	Direction en charge des aires protégées Direction en charge de la conservation Organismes de conservation – gestionnaire de site	Existence de sites de mangroves inscrit dans les AMP										
	Mettre en place des réseaux de sites protégés de mangroves connectés au sein d'un territoire donné	Direction en charge des aires protégées Direction en charge de la conservation Organismes de conservation – gestionnaire de site	Existence de réseaux formels de sites de Mangroves										
	Réaliser des initiatives de communication, d'éducation, de sensibilisation, et de participation du public en matière de valeur écologique des mangroves.	Direction en charge de la communication et des relations externes des deux Ministères Directions régionales des deux Ministères Organismes de conservation – gestionnaire de site	Existence de note d'orientation sur l'IEC du grand public										
	Renforcer les activités de patrouille, de suivi et contrôle des mangroves	Directions régionales des deux Ministères Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI, APGL	Existence de rapport périodique de patrouille et de surveillance										

Objectifs	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Conduire des activités connexes réduisant l'utilisation des bois de mangroves	Stabiliser les dunes en amont des zones de mangroves à travers la valorisation du système HIMO	Organismes de conservation – gestionnaire de site Organisme œuvrant dans la protection sociale VOI et APGL	Existence des sites de Mangroves protégés contre l'avancement des dunes	[Barre de progression colorée de 1 à 10]										
	Reboiser les essences forestières à vocation énergétique adaptées au contexte local	Direction en charge de restauration Direction régionale en charge des Forêts CTD , VOI et APGL	Surface de reboisement effectué dans les zones d'influence des mangroves											
	Reboiser avec des essences forestières pour satisfaire les besoins en bois de construction	Direction en charge de restauration Direction régionale en charge des Forêts CTD , VOI et APGL	Surface de reboisement effectué dans les zones d'influence des mangroves											

RESTAURATION DES MANGROVES

La restauration des mangroves englobe un grand ensemble d'activités. Cette ligne d'activité est effectivement très stratégique, dans la mesure où les efforts positifs de restauration impacteront de manière très significative sur l'atteinte de l'objectif final de la stratégie. Cette composante de l'axe stratégique est organisée en deux grands volets :

- (1) la restauration proprement dite et
- (2) le suivi-évaluation de la restauration.

D'abord, tout débute par la préparation d'un plan de restauration aux niveaux local et régional, lesquels seront consolidés en un grand plan national (pour les 8 Régions).

Il est défini notamment dans chaque plan :

- a) la mise en place des pépinières, et
- b) la formation des acteurs restaurateurs locaux.

En matière de formation, il convient d'assurer la maîtrise des itinéraires techniques de restauration selon les conditions physiques de la zone. A préciser qu'il doit être conjugué à la fois la restauration au niveau communautaire (celle qui sera plus à privilégier) et la restauration collective de masse. Dans le cadre de l'approche communautaire, il y a lieu d'appuyer, de motiver les populations, à travers la dotation des matériels, l'indemnisation sur les activités de suivi et de contrôle, le renforcement de capacité, etc.

SUIVI-ÉVALUATION

Il importe de systématiser le suivi et l'évaluation des mangroves restaurées. C'est une condition essentielle à la réussite des actions de restauration. Le suivi et évaluation se rapportent entre autres à l'élaboration de la cartographie des zones, à l'amélioration de système de flux d'informations sur les actions effectuées dans l'ensemble du territoire, à la capitalisation et la vulgarisation des bonnes pratiques et de la réussite, ainsi que des cas d'échecs de restauration.



© WWF-Madagascar

Tableau 2. Plan d'actions lié au renforcement de la restauration de l'écosystème des mangroves

Objectifs	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Restaurer les mangroves avec la participation effective des communautés locales (VOI, Groupement des pêcheurs, associations des femmes, autres),	Elaborer un schéma d'aménagement et des plans de restauration des mangroves de Madagascar	Direction en charge de la restauration Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI et APGL	Existence de Plan et schéma de restauration élaborés	■	■								
	Déterminer et standardiser les techniques de restauration adaptées selon le contexte local	Direction en charge de la restauration Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI et APGL	Existence de manuel de restauration			■	■	■					
	Former les VOI, Groupement, Fédération en matière de restauration de mangroves	Direction en charge de la restauration Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre de formation sur la restauration des VOI, Groupement, Fédération	■	■								
	Organiser annuellement un reboisement (national et communautaire) dans le cadre de la restauration dans chaque localité	Direction en charge de la restauration Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI et APGL)	Existence de campagne annuelle de reboisement	■	■	■	■	■					
	Former les responsables CTD et les membres VOI, ... quant au suivi régulier des plantations	Direction en charge de la restauration Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre de formation sur le suivi de la restauration	■	■								
	Organiser le partage d'expériences entre les communautés locales sur les actions de restauration (visites-échanges)	Direction en charge de la restauration Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre de missions de partage d'expériences			■	■	■					
	Rétablir et réintroduire les espèces en voie d'extinction	Direction en charge de la conservation Directions régionales des deux Ministères Organismes de conservation – gestionnaire de site	Existence de rapport d'établissement d'introduction des espèces dans les Mangroves			■	■	■					
Mettre en œuvre et à l'échelle la restauration des mangroves	Doter de matériels adéquats les communautés locales pour la réalisation des opérations de restauration	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Direction régionale des deux Ministères	Nombre de VOI/ APGL ayant bénéficié de dotation de matériels	■	■								
	Accompagner techniquement et financièrement les communautés aux opérations de collecte et de tri des propagules, de reboisement, à la mise en bonnes conditions physiques des zones de restauration (désensablement, protection des dunes, dégagement de l'embouchure par le biais de HIMO)	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Direction régionale des deux Ministères	Nombre de VOI/ APGL ayant bénéficié d'actions d'accompagnement sur la restauration	■	■								
	Mettre en place des pépinières de Mangroves au niveau local et assurer l'approvisionnement des intrants	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Direction régionale des deux Ministères	Nombre de pépinières de Mangroves par site	■	■								

Objectifs	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mettre en œuvre et à l'échelle la restauration des mangroves	Appuyer les pépiniéristes en matériels pour la production des jeunes plants de mangroves	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Direction régionale des deux Ministères	Nombre de pépinières de Mangroves par site										
	Renforcer la capacité des services régionaux du Ministère en charge des Forêts et du Ministère en charge de la Pêche et des ressources halieutiques, en matière de restauration écologique des mangroves (suivi, formation des communautés, sensibilisation, etc)	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Points focaux Mangroves	Nombre de formations à l'endroit des Directions et des Services régionaux des deux Ministères										
	Réaliser des actions de restauration à l'échelle d'un territoire (Communes, District ou Région)	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Direction régionale des deux Ministères	Surface de Mangroves restaurée										
	Vulgariser le guide ou le protocole de reboisement ou de restauration de mangroves (Ex. : « Tari-dalana fambolea honko » en dialecte locale et en langue malagasy ofisialy)	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge des relations externes des deux Ministères Direction en charge de Restauration	Guide ou protocole de reboisement ou de restauration de mangroves vulgarisé										
	Promouvoir la restauration écologique auprès du secteur privé	Direction en charge de Restauration Points focaux Mangroves Direction en charge des relations externes des deux Ministères	Nombre d'entreprises privées ayant contribué directement à la restauration des Mangroves										
Renforcer le suivi et l'évaluation de la restauration des mangroves	Mettre en place un mécanisme de communication et d'information au niveau de tous les acteurs oeuvrant pour la restauration des Mangroves (au niveau de tous les acteurs)	Direction en charge de Restauration Points focaux Mangroves Direction en charge des relations externes des deux Ministères	Existence de Mécanisme de communication et d'information sur la restauration										
	Etablir la planification intégrée des zones de restauration par la mise en place d'un système de suivi au niveau national et local	Direction en charge de Restauration Direction régionale des deux Ministères	Existence de plan de restauration										
	Assurer et suivre l'évolution et la dynamique des paysages de mangroves à partir de la télédétection (dynamique d'extension, dynamique de maintien et dynamique de disparition)	Direction en charge de Restauration Points focaux mangroves Centre de recherche	Existence de document pour le suivi de l'évolution des mangroves										
	Faire une évaluation / bilan annuel des efforts de restauration sur le plan national, régional et local	Direction en charge de Restauration Points focaux mangroves	Existence de document d'évaluation des réalisations de restauration										

Objectifs	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Renforcer le suivi et l'évaluation de la restauration des mangroves	Communiquer de manière systématique et obligatoire les efforts de restauration	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Commune, District, Région	Existence de rapport sur les réalisations en restauration										
	Organiser de manière systématique la campagne de reboisement de mangroves	Direction en charge de Restauration VOI / APGL Commune, District, Région	Existence de Campagne de reboisement de mangroves										
	Capitaliser et vulgariser les bonnes pratiques, la réussite et les cas d'échecs de restauration	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de Restauration Direction en charge de suivi-évaluation des deux Ministères	Existence de document de capitalisation des pratiques de restauration										
	Elaborer la cartographie des zones restaurées	Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI / APGL Directions régionales des deux Ministères Direction en charge de Restauration	Existence de cartographie de zones de restaurées										
	Assurer de manière permanente et continue la surveillance, le suivi et l'entretien de la restauration	Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI / APGL Directions régionales des deux Ministères Direction en charge de Restauration	Existence de rapport de surveillance, suivi et entretien des sites restaurés										
	Mettre en place un site «vitrine de restauration, de gestion et de valorisation durable des mangroves» par territoire (Commune, District, Région)	Commune, District, Région Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI / APGL Directions régionales des deux Ministères Direction en charge de Restauration	Existence de vitrine de restauration par territoire										

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES MANGROVES

Le renforcement de la résilience des mangroves au changement climatique est surtout axé vers la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les actions s'opèrent au niveau local, en fonction des conditions physiques et climatiques de chaque zone. Il s'agit notamment de :

- a) Identifier par Région ou par District les zones de mangroves les plus fortement vulnérables aux effets du changement climatique (en termes de superficie affectée) ;
- b) Restaurer les zones dégradées avec les espèces les plus résistantes aux risques auxquels les mangroves sont exposées ;
- c) Assurer la protection contre l'érosion des flancs de collines adjacentes aux zones exposées.

Tableau 3. Plan d'actions lié à au renforcement de la résilience de l'écosystème des mangroves

Objectifs spécifiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Renforcer la résilience des mangroves aux effets du changement climatique	Identifier par Région ou par District les zones de mangroves les plus fortement vulnérables aux effets du changement climatique (en termes de superficie affectée)	Organisme de conservation – gestionnaire de site	Superficie affectée										
	Restaurer les zones dégradées avec les espèces les plus résistantes aux risques	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de la Restauration Direction régionale des deux Ministères BNCCC-REDD	Surface restaurée après la mise en place des espèces plus résistantes										
	Assurer la protection contre l'érosion des flancs de collines adjacentes aux zones exposées	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de la Restauration Direction régionale des deux Ministères BNCCC-REDD+	Existence des sites de mangroves protégés en amont contre l'érosion										



AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ EN TERMES DE RESSOURCES HALIEUTIQUES

Le deuxième sous axe stratégique énonce la préservation et la gestion de manière durable les ressources halieutiques dans les mangroves. Le sous axe vise deux objectifs distincts : éviter autant que possible l'épuisement des ressources en limitant la surexploitation, et faire contribuer la pêche dans les mangroves à la croissance économique locale, régionale et nationale.



L'évitement de l'épuisement des ressources est à opérer avec les actions suivantes :

- (1) agir sur les pratiques de pêche soient sur les matériels de production (engins de pêche), sur les techniques, sur la planification,
- (2) renforcer de système de contrôle pour limiter les fuites et les infractions, et
- (3) Augmenter la capacité de régénération ou de renouvellement des ressources.



AGIR SUR LES PRATIQUES DE PÊCHE

Cette action repose sur la professionnalisation des pêcheurs traditionnels (petite pêche) utilisant les mangroves comme zone de prédilection. S'inscrivent dans cette ligne d'actions :

- (I) Recenser, poursuivre les activités d'identification et distribuer des cartes professionnelles des pêcheurs ;
- (II) Former les pêcheurs sur la technique d'élevage et d'engraissement de crabe de mangroves ;
- (III) Faire respecter de manière stricte les périodes d'ouverture et de fermeture des activités de pêche ;
- (IV) Faire respecter les normes d'exploitation/pêche selon les textes en vigueur ;
- (V) Mettre en place des champs école des pêcheurs au moins dans les Régions à mangroves par la création de club mangroves par village, en vue de pérenniser la connaissance ;
- (VI) Promouvoir les bonnes pratiques de pêche dans les mangroves à travers le renforcement de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication.

RENFORCER LE SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SUIVI

Un système efficace de contrôle et de suivi est fondamental pour la gestion durable des pêcheries. Cela représente un défi majeur dans un contexte où le contrôle et la corruption sont quasi-inséparables ; et où les capacités de l'Administration sont bien peu suffisantes par rapport à l'étendue de territoire sous contrôle. Le mécanisme de contrôle sera mis en place et opérationnel à quatre niveaux : au niveau local, au niveau communal, au niveau régional et au niveau national. Il sera davantage investi sur le contrôle de l'effort de pêche, des infractions liées au respect des réserves de pêche, de période de pêche, de la commercialisation des produits de la pêche.

Le contrôle au niveau local se traduit par les séries d'actions suivantes :

- (i) Mise en place de bonne structuration villageoise des pêcheurs (relève des activités liées à la gouvernance locale),
- (II) Mise en place de comité local de suivi et contrôle des activités de pêche (comité outillé par des moyens pour relever et remontées les données de pêcherie : dotation en équipements et moyens de communication et de prises des éléments de preuve d'infractions, etc),
- (III) Instauration et adoption d'arrangements prévoyant l'observation mutuelle.

A l'échelle régionale et communale, il est œuvré pour l'amélioration de l'organisation opérationnelle de contrôle par les services techniques des Ministères et des Collectivités territoriales décentralisées. A ce titre, il sera élaboré et exécuté des

- (I) Plans périodiques de contrôle et d'inspection (en se servant entre autres des informations fournies par les acteurs à la base) ;
- (II) Inspection physique des installations des filets et des engins de pêche dans les chenaux ;
- (III) Vérification des déclarations au niveau des collecteurs et des intermédiaires ;
- (IV) Contrôle sur le marché de la vente des crabes de mangroves ;
- (V) Contrôle aux frontières de l'exportation des crabes.

Au niveau central s'ajoute l'analyse croisée et consolidée de toutes les données, afin de relever les failles.

AUGMENTER LA CAPACITÉ DE REPRODUCTION DES RESSOURCES

Les buts sont surtout de protéger les juvéniles et des zones de reproduction, et de maintenir l'intégrité de l'écosystème. A ces fins, les actions sont à opérer par la gestion spatialisée des ressources, sous trois angles :

- (1) la zone de réserve,
- (2) la fermeture saisonnière, et
- (3) la mise en place d'écloserie de crabe de mangroves.

Concernant les zones de réserve, les actions à mettre en place sont :

- (I) Etablir de manière systématique voire obligatoire les zones de réserves de pêche (temporaire et permanente) au niveau de la Région ou réseaux de réserves (par voie d'Arrêté régional) ;
- (II) Instauration de manière volontaire les zones de réserves temporaires de pêche au niveau des associations (règles internes qui s'imposent seulement aux adhérents) ;

- (III) Approfondir davantage les études et les recherches au niveau local et régional sur les meilleures conditions d'installation des réserves temporaires (durée optimale, période optimale, nombre optimal selon la dimension et l'étendue des zones, emplacement des limites en amont et en aval, nature de bordure, etc).

Concernant la fermeture saisonnière, il est prévu la mise en place de système de rotation dans la zone. La mise en place d'écloserie de crabe est une initiative déjà expérimentée dans la Région Atsimo Andrefana, dont il convient de transposer dans d'autres Régions et localités, afin de promouvoir et de développer les fermes villageoises.

Par la suite, il y a lieu d'analyser les effets des mesures combinées de la gestion spatialisée sur les pêcheries (par type de ressource) dans les zones de mangroves (de préférence au bout de deux ou trois ans), à travers un suivi scientifique rigoureux. S'agissant des mesures de restriction d'accès, ces solutions s'accompagnent de la mise en œuvre des activités génératrices de revenus pour les pêcheurs, notamment pour les ménages pêcheurs vulnérables au sein de la communauté et de la mise en place d'un mécanisme de contrôle de proximité efficace (notamment de nuit), à travers le renforcement de patrouille, les enquêtes, l'application des sanctions, etc.

Tableau 4. Plan d'actions lié à l'augmentation de la productivité dans les mangroves en termes de ressources halieutiques

Objectifs spécifiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Professionaliser les pêcheurs traditionnels (petite pêche) utilisant les mangroves comme zone de prédilection	Recenser, poursuivre les activités d'identification et distribuer des cartes professionnelles des pêcheurs	Ministères en charges de la pêche et aquaculture	Nombre de pêcheurs ayant de carte professionnelle											
	Former les pêcheurs sur la technique d'élevage et d'engraissement de crabe de mangroves	Ministères en charges de la pêche et de l'aquaculture Consultants si nécessaires	Nombre de formation, nombre de bénéficiés, application de l'engraissement											
	Faire respecter de manière stricte les périodes d'ouverture et de fermeture des activités de pêche, faire respecter les normes d'exploitation/pêche selon les textes en vigueur	Ministères en charges de la pêche et de l'aquaculture CTD Organisation locale	Produits sur le marché local respectant les normes d'exploitation											
	Mettre en place des champs école des pêcheurs au moins dans les Régions à mangroves par la création de club mangroves par village, en vue de pérenniser la connaissance	Ministères en charges de la pêche et de l'aquaculture CTD Partenaires techniques et financiers	Nombre de champs école mis en place, présence de formateurs et de bénéficiés											
	Promouvoir les bonnes pratiques de pêche dans les mangroves à travers le renforcement de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication	Ministères en charges de la pêche et de l'aquaculture CTD Partenaires techniques et financiers	Nombre de bénéficiés œuvrant dans les mangroves											
Contrôler et surveiller les activités liées à la pêche dans les mangroves	Renforcer le dispositif de surveillance dans les mangroves à travers des visites périodiques et inopinées	Direction régionale en charge de la Pêche CSP, CSC (comité de surveillance communautaire) CTD VOI et APGL	Existence mécanisme de surveillance											
	Renforcer le contrôle des marchés et des produits avec possibilité d'intervention directe et rapportage auprès des services étatiques	Direction régionale en charge de la Pêche Communes et Régions Direction régionale en charge du Commerce	Existence de Rapport sur les contrôles sur les marchés											
	Application des textes en matière d'interdiction totale de commercialisation et de pêche des ressources / espèces non conformes aux normes prescrites	Direction régionale en charge de la Pêche Direction en charge des affaires juridiques Direction régionale en charge du Commerce	Existence de texte d'application d'interdiction de commercialisation des certains produits											
	Doter et appuyer en matériels et équipements pour la surveillance des mangroves, les associations locales (vedette, GPS, ...)	Direction régionale en charge de la Pêche	Nombre de APGL et ou structures locales ayant bénéficié de dotation de matériels de surveillance											

Objectifs spécifiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Contrôler et surveiller les activités liées à la pêche dans les mangroves	Mettre en place dans chaque site / village / fokontany/ commune des centres d'embarquement / débarquement des produits marins et côtiers en particulier les produits issus des mangroves	Direction régionale en charge de la Pêche Commune / Région APGL	Nombre de Site d'embarquement et débarquement des produits marins et de mangroves mis en place										
Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des ressources halieutiques des mangroves	Etudier les bases sur les aspects biophysiques et les activités socioéconomiques en relation avec les mangroves	Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL Direction régionale de la Pêche	Existence de Plan d'aménagement et de gestion des ressources halieutiques										
	Faire un inventaire et réaliser un zonage des sites qui ne sont pas encore à protéger dans l'objectif de transfert de gestion	Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL Direction régionale de la Pêche	Existence de document d'inventaire de sites sans transfert de gestion										
	Créer un cadre de concertation locale fonctionnelle	Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL Direction régionale de la Pêche	Existence de cadre de concertation fonctionnel										
	Distribuer équitablement l'utilisation, et assurer l'accessibilité des ressources issues des mangroves	Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL Direction régionale de la Pêche	Existence de document/ note ou acte de présentation de la distribution équitable de l'usage des ressources										
Développer des Activités génératrices de revenus	Mettre en œuvre des AGR alternatives aux pêcheurs, notamment pendant la période de restrictions d'accès	Organismes de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL Entreprises privées	Nombre de VOI/ APGL ayant bénéficié de la mise en œuvre de APGL										



AXE STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET AMÉLIORATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES SUR LES MANGROVES

CONTEXTE

Des recherches ont été menées sur les mangroves depuis des années. Des acteurs ont contribué à cela et ont amassé des données et sorti des résultats scientifiques et techniques probants. Seulement, les recherches menées sont pour la plupart ponctuelles, temporelles et disparates. De plus, les acteurs ont leurs propres approches et méthodes. Par ailleurs, la proportion des recherches biologiques et socio-économiques est inégale et surtout, les bases de données sont pour la plupart des cas incomparables.

Pourtant, l'écosystème de mangrove présente des intérêts économiques, écologiques et sociaux importantes pour la population humaine. Dans ce sens, des recherches doivent être menées pour pouvoir profiter des mangroves notamment des produits issus des mangroves. En effet, les mangroves et les écosystèmes côtiers sont souvent sous-évalués ou pas.

Quoiqu'il en soit, les recherches sur les mangroves sont encore insuffisantes. Ce qui ne permet pas de maîtriser leurs fonctions, leurs services et leurs valeurs. Pour l'application des politiques nationales en relation avec les mangroves et les ressources halieutiques des mangroves, tout cela constitue une contrainte majeure quant à la conservation et la gestion durable de ces ressources.

Bien que des résultats aient été obtenus à partir des différentes recherches et des études fondamentales, ils ne sont pas partagés comme il se doit et surtout, des travaux sont encore à faire notamment les recherches biologiques, non biologiques, socio-économiques et la dynamique des mangroves par rapport au changement climatique actuel.

OBJECTIF DE L'AXE STRATÉGIQUE

La recherche et la gestion des connaissances constituent un maillon important dans la préservation durable de l'écosystème des mangroves. La stratégie donne une place très importante à la synergie de toutes les actions de recherche et de la gestion des connaissances. C'est un signal clair de la gouvernance intégrée de l'écosystème.

L'objectif spécifique de cet axe stratégique est d'enrichir les connaissances sur les mangroves, dans toutes les dimensions. L'objectif central de l'axe se décline en plusieurs objectifs spécifiques, à savoir :

- Mobiliser tous les acteurs issus de tous les domaines de connaissance pour accroître les effets synergiques dans le but d'améliorer le partage de connaissances entre tous les acteurs, à tous les niveaux, ainsi que de capitaliser et diffuser et rendre pratiques les résultats de la recherche ;
- Mettre en place une base de données de référence nationale et officielles sur les mangroves de Madagascar ;

- Canaliser les recherches sur les domaines prioritaires, dont les résultats seront applicables et pertinents, et centrés sur la recherche du meilleur équilibre entre la conservation de la biodiversité et le développement socioéconomique.

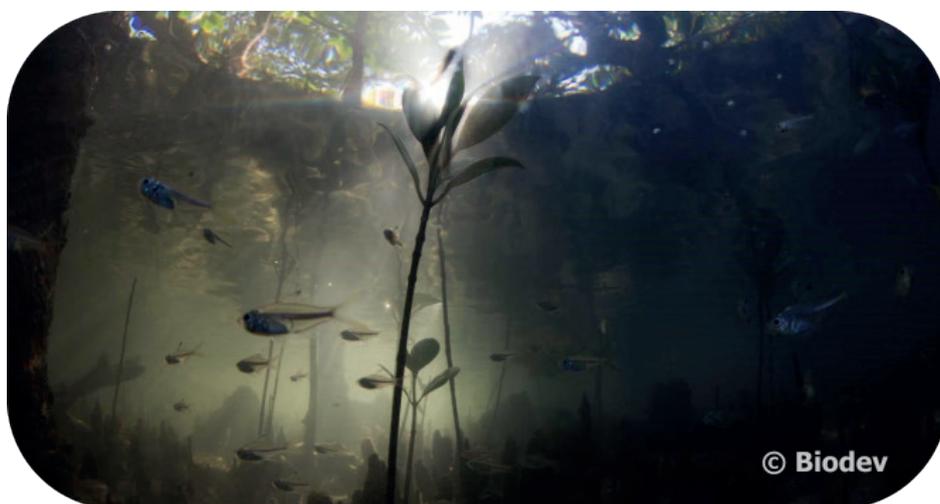


Tableau 5. Plan d'actions lié à l'Axe stratégique 2 : « Développement de la recherche et amélioration de la gestion des connaissances sur les mangroves »

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Mobiliser tous les acteurs issus de tous les domaines de connaissance pour accroître les effets synergiques	Créer un centre de recherche et de gestion des connaissances dédié exclusivement aux mangroves, lequel sera hébergé au sein d'un organisme rattaché à un Ministère (à l'exemple de CNRE ou du CNRO) Missions du Centre : Collecter et gérer les informations et les données, Conduire des études et des recherches spécifiques liées aux Mangroves, Animer les communautés des chercheurs en milieu scientifique et en milieu pratiques	Direction en charge de développement de la Recherche des deux Ministères Ministère en charge de la Recherche scientifique	Existence de centre de recherche et de gestion des connaissance opérationnel											
	Créer et animer une communauté virtuelle regroupant chercheurs, les scientifiques, les praticiens, ou « Réseau de recherche des Mangroves » dont l'administration du réseau relève des attributions du « Centre des mangroves ou Maison des mangroves »	Points focaux Mangroves	Plateforme opérationnelle Réseau opérationnel et mis en place											
	Créer la « Bibliothèque numérique des mangroves » (en ligne) dont la gestion revient au « Centre des Mangroves »	Responsable au niveau du Centre	Existence de bibliothèque numérique opérationnelle											
	Etablir de partenariat durable et synergique avec les autres centres d'études et de recherche existants, pour le partage de connaissances et des ressources sur les mangroves (à l'exemple de projet de recherche conjoint)	Points focaux Mangroves Responsable au niveau du Centre	Nombre de partenariats formalisés entre le Centre et les autres organismes de recherche											
	Mettre en relation les praticiens et les scientifiques pour la valorisation des résultats des recherches sur le terrain (par le « Centre des mangroves »)	Responsable au niveau du Centre Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de partenariats formalisés entre les praticiens et le Centre											
Mettre en place une base de données de référence nationale sur les mangroves	Construire et valider les indicateurs de référence nationale pour assurer le suivi opérationnel des mangroves	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de table des indicateurs de suivi des Mangroves											
	Elaborer un Guide/Canevas de collecte de données liées aux indicateurs définis sur les mangroves de Madagascar	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Un guide / canevas disponible et adopté par tous les acteurs											
	Standardiser et harmoniser les approches, méthodes de collecte et de présentation des données et le suivi des mangroves	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de document standard d'approches et de méthodes de suivi											

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mettre en place une base de données de référence nationale sur les mangroves	Construire les outils opérationnels pour la production et la diffusion des données de	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence des outils opérationnels de suivi des données										
	Mettre en place un protocole de collaboration entre les acteurs institutionnels sur l'alimentation des données des indicateurs	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de protocole de collaboration pour l'alimentation des données										
	Mettre en place la Plateforme de services pour le suivi opérationnel par télédétection des mangroves : (i) plateforme pour le grand public, (ii) plateforme avec accès spécifique aux acteurs institutionnels	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de plateforme officielle de suivi et de télédétection des Mangroves										
	Conduire la formation les acteurs institutionnels sur l'exploitation de la Plateforme de télédétection	Points focaux Mangroves Organismes de conservation gestionnaire de site	Nombre de séances de formation à l'endroit des acteurs sur la plateforme de télédétection										
Enrichir les données sur les mangroves sur les domaines prioritaires identifiés	Suivre et évaluer les actions de restauration des mangroves (évolution de la superficie, des espèces, ...)	Organismes de conservation gestionnaire de site Direction en charge de la restauration	Surfaces restaurées suivies et évaluées										
	Evaluer et valoriser les potentialités de stockage de carbone par les mangroves	Organismes de conservation gestionnaire de site BNCCC-REDD + Ministère en charge de la Recherche scientifique	Potentialités de stockage de carbone par les mangroves évaluées										
	Evaluer les stocks de ressources faunistiques des mangroves : Crabes, crevettes, poissons, diversité spécifique faunistique des mangroves, afin de déterminer la capacité de charge dont le quota d'exploitation des ressources faunistiques prioritaires des mangroves	Direction en charge des ressources halieutiques Organismes de conservation gestionnaires de site Organismes de recherche Ministère en charge de la Recherche scientifique	Existence de document d'évaluation des stocks des ressources dans les Mangroves										
	Evaluer les services éco systémiques de mangroves pour les communautés, les opérateurs privés, les gestionnaires et l'Etat	Direction en charge des ressources halieutiques Organismes de conservation gestionnaires de site Organismes de recherche Ministère en charge de la Recherche scientifique	Existence de document d'évaluation des services éco systémiques des mangroves										
	Suivre les captures et les efforts de pêche des ressources faunistiques des Mangroves	Centre de surveillance des pêches Services techniques déconcentrés	Captures et efforts de pêche suivie										
	Approfondir les recherches pour améliorer les techniques de restauration des mangroves	Organismes de recherche Organismes de conservation gestionnaires de site	Techniques de restauration améliorées										

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Enrichir les données sur les mangroves sur les domaines prioritaires identifiés	Mettre à jour les données d'inventaires de la biodiversité dans les mangroves, notamment pour les espèces en danger et ayant un statut de protection particulier	Organismes de recherche Organismes de conservation gestionnaires de site	Données d'inventaire forestier des mangroves mises à jour										
Disposer la dynamique spatiale et temporelle des mangroves	Elaborer une base de données accessible des mangroves et des ressources dans les Mangroves	Points focaux Mangroves Organismes de recherche Organismes de conservation gestionnaires de site	Existence de Base de données accessibles										
	Elaborer une cartographie Nationale des mangroves	Points focaux Mangroves Organismes de recherche	Existence de Cartographie nationale des mangroves										
	Suivre l'évolution des paysages de mangroves à partir de la télédétection (dynamique d'extension, de maintien et de disparition)		Evolution des paysages de mangroves suivie et connue										





AXE STRATÉGIQUE 3 : VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES MANGROVES EN TANT QUE CAPITAL NATUREL

CONTEXTE

Très riche en ressources, il est exercé diverses activités économiques et sociales dans les zones de mangroves. La diversité est tellement grande, étant donné que les activités se rapportent à des domaines variés, de l'Agriculture, de la Pêche, du Tourisme, de l'Exploitation de bois, de l'Artisanat et de l'Industrie, etc. Pour autant, lorsque les pratiques de ces activités ne sont pas réglementées, ni exercées convenablement, elles se transforment en pressions, compromettant ainsi la durabilité des ressources exploitées.

Cependant, il est constaté dans une certaine mesure des conflits entre les activités de valorisation et la conservation de l'écosystème. De plus, les produits de la valorisation contribuent faiblement aux actions stratégiques de conservation.

Enfin, les retombées économiques et financières de la valorisation ne sont pas équitablement distribuées au préjudice des populations locales.

OBJECTIFS DE L'AXE STRATÉGIQUE

Par la mise en œuvre de cet axe stratégique, il est attendu une amélioration des conditions de vie des populations locales, ainsi qu'un cofinancement des actions liées à la conservation de l'écosystème, grâce aux revenus obtenus de la valorisation.

Il importe de préciser que des mesures globales d'accompagnement sont à mettre en place de manière transversale pour tous les types d'activités de valorisation. La première mesure est avant tout la réalisation d'une étude d'impact environnemental afin de mesurer les éventuels risques, pour s'assurer que les pratiques ne représentent guère des pressions sur les ressources et sur l'écosystème (analyse des impacts cumulatifs dans le temps). En second point, il importe de mettre en place un mécanisme efficace et infaillible de redistribution équitable des revenus issus de la valorisation, notamment du retour des retombées financières auprès des populations locales. Troisièmement, il sera instauré un mécanisme et une structure de règlement de gestion des conflits sociaux au niveau des localités où l'on entreprendra les actions de valorisation. En quatrième point, l'activité s'accompagnera de la mise en œuvre de mesure de compensation (en guise d'atténuation des probables impacts négatifs), et cette compensation se traduit impérativement par la restauration des sites de mangroves dégradées dans les zones d'insertion de l'activité. Cela constitue une contribution à l'Axe stratégique I.

Enfin, il est prévu des dispositions rapides de sortie, en cas de manquements et de contrevenances constatés au cours de développement de l'activité de valorisation des ressources (surexploitation, éviction des acteurs locaux et des usages traditionnels, destruction de l'environnement des mangroves, etc.).

Les actions de valorisation s'ouvrent aux domaines spécifiques suivants : le tourisme et ses activités connexes, l'apiculture, l'exploitation de ver à soie de mangrove, et la promotion de la filière de plantes médicinales, la valorisation rationnelle de produits ligneux à travers le droit d'usage. Les actions liées à l'élevage durable de crabe *Scylla serrata*, ainsi que les autres formes d'exploitation des ressources halieutiques ne sont pas traitées sous cet axe stratégique, mais s'inscrivent dans le premier axe stratégique « restauration de la multifonctionnalité des mangroves ».



DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ÉCOTOURISME DANS LES ZONES DE MANGROVES

Le poids du tourisme, tant pour le développement local, que pour la préservation de l'écosystème est très significatif. Presque toutes les Régions à mangroves abritent de nombreux sites ayant de potentialités, cependant les sites sont loin d'être bien valorisés, dont les principales causes sont : faible promotion des sites, capacité limitée des communautés locales aux services connexes à la visite, aménagement physique des circuits non durables, etc. Pour promouvoir le tourisme responsable et durable dans les mangroves, les actions suivantes sont à entreprendre :

- (I) Identifier tous les sites de mangroves à forte potentialité touristique par Région ;
- (II) Travailler avec l'office du tourisme de la Région pour l'élaboration de produits attractifs par site (création de nouvelles et innovantes activités, formule touristique),
- (III) Aménager les sentiers terrestres et l'accès aux parcours sur l'eau ;
- (IV) Structurer l'organisation communautaire en charge de l'activité de tourisme et encadrer la structure locale (avec une approche inclusive de groupes sociaux femmes, jeunes, migrants, etc.) ;
- (V) Renforcer les capacités des agents locaux pour le métier de guide touristique (connaissance des espèces de palétuviers, observation des espèces faunes dans les mangroves, connaissances linguistiques, etc.) ;

- (VI) Appuyer les communautés locales pour les activités connexes et pour les aspects logistiques (restauration, accueil, hygiène et assainissement, stationnement, repos, articles de souvenirs, produits artisanaux, gestion des déchets, tenue vestimentaire et équipements de visite, etc.) ;
- (VII) Entretien des parcours et des sentiers ;
- (VIII) Mettre en place un mécanisme local pour une gestion transparente et équitable des recettes ;
- (IX) Assurer la promotion des offres touristiques de mangroves en collaboration avec les opérateurs du tourisme de la Région et les CTD (publicité, visibilité, communication, réseautage, participation aux événements du secteur de tourisme, etc.) ,
- (X) Ouvrir les offres touristiques de mangroves auprès de nouvelles cibles locales (découverte des mangroves par le système éducatif et par le milieu professionnel, etc.) ;
- (XI) Développer des produits associant la restauration et l'écotourisme ;
- (XII) Etudier la faisabilité de réintroduction des espèces de faune d'appel dans le site (à l'exemple des espèces de lémuriens).

VALORISATION DURABLE DES PRODUITS LIGNEUX NOTAMMENT À TRAVERS LES DROITS D'USAGE

Jusqu'à présent, toute coupe de bois de mangroves est interdite. Pour autant, elle est pratiquée illicitement et illégalement dans certains sites, contre le gré des populations et des autorités locales. Le prélèvement des bois de mangroves, de manière durable, comme le cas de droit d'usage, par exemple, devrait faire l'objet d'une étude préparatoire et des mesures de mise en œuvre et d'accompagnement très strictes.

Aussi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, les actions à mettre en place sont :

- (I) Réaliser une étude approfondie de potentialité des bois de mangroves. Sur la base des résultats de l'étude, définir par voie réglementaire le quota de prélèvement de bois pour un site donné ;
- (II) Concevoir un projet de gestion et utilisation durable des mangroves (pour un site donné) ;
- (III) Mettre en œuvre le projet de gestion durable de mangroves ;
- (IV) Assurer le suivi et le contrôle ;
- (V) Faire l'évaluation externe indépendante régulière.

DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE DANS LES MANGROVES

Force est de constater que la pratique de l'apiculture dans les mangroves reste encore très peu connue par les populations locales. On ne recense que quelques sites où l'on produit de miel de mangrove à Madagascar. Pour autant, le marché de « miel » présente un grand potentiel commercial (la demande ne cesse de croître tant sur le marché national qu'international). Dans ce contexte, il est visé par la Stratégie de promouvoir, de développer davantage le miel de mangroves, pour que les revenus supplémentaires de chaîne de valeur puissent d'abord profiter aux villageois apicoles, et par la suite puissent contribuer dans une certaine mesure aux actions de conservation. Cette ligne d'action embrasse les activités suivantes :

- (I) Identifier les sites potentiels pour l'activité apicole (étude de faisabilité à partir des plantes mellifères) ;
- (II) Former les villageois aux techniques apicoles et à l'aspect commercialisation (de nombreuses compétences à développer) ;

- (III) Assurer au niveau régional la fabrication des ruches adaptées aux zones de mangroves (collaboration avec les producteurs locaux de ruches) ;
- (IV) Doter les apicultures en matériels de production, de récolte et de vente ;
- (V) Mettre en place des structures locales pour porter l'activité ; Mettre en réseau les apiculteurs locaux auprès des groupements professionnels de l'apiculture (en vue de leur professionnalisation),
- (VI) Appuyer les apiculteurs dans la commercialisation des produits apicoles (mise en relation avec les acheteurs, mise en place de boutique de vente, création de label « Honko », promotion et publicité des produits, etc.) ;
- (VII) Réaliser les études sur les bienfaits spécifiques du miel de mangroves pour en faire sa force de vente ;
- (VIII) Mettre en place de formules gagnant-gagnant associant l'écotourisme local et la production de miel.

EXPLOITATION DE SEL MARIN DANS LES MANGROVES

A rappeler que l'exploitation saline sauvage constitue une activité responsable de la destruction des mangroves. La pratique est souvent archaïque et extensive. En ce sens, l'objectif de la Stratégie est que justement l'activité soit mieux gérée, ce qui signifie qu'elle ne s'étende pas, et ne soit pas destructrice, tout en préservant les revenus des sauniers traditionnels.

Dans cette visée, il est prévu les actions suivantes :

- (I) Recenser tous les sauniers traditionnels dans chaque site (ou par Fokontany où l'activité est pratiquée),
- (II) Sensibiliser et former les sauniers sur les pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- (III) Structurer les sauniers au niveau local et communal,
- (IV) Assurer le suivi des exploitations (pour éviter les éventuelles extensions).



RAMASSAGE DE COCONS POUR LA PRODUCTION DE FIL DE VER À SOIE SAUVAGE DE MANGROVES

La filière de ver à soie sauvage de mangroves demeure encore une activité concentrée au niveau d'une zone seulement (un District de la Région Boeny). Bien que la pratique date de plusieurs années déjà, elle ne s'est pas encore transposée dans d'autres zones, à cause de la méconnaissance des techniques d'exploitation de cette chaîne de valeurs. Il est attendu de la Stratégie le développement et la mise à l'échelle de l'activité, dans les sites où elle est techniquement faisable.

Les actions prévues consistent alors à :

- (I) Réaliser une étude de marché de fil de soie et de ces produits finis dans les Régions (en l'occurrence dans zones proches des grandes villes) ;
- (II) Sur la base des résultats de l'étude de faisabilité, sensibiliser et former les villageois sur les techniques de production (cueillette, préparation filage, transformation, commercialisation, etc.) ;
- (III) Appuyer les artisans et les cueilleurs et les artisans en matériels de production ;
- (IV) Structurer les organisations paysannes et les former sur les aspects organisationnels,
- (V) Mettre en relation les producteurs avec les acteurs de vente en zones urbaines.

VALORISATION À L'UTILISATION MÉDICALE DES PLANTES DE MANGROVES

Les mangroves sont utilisées comme plantes médicinales par les populations locales, à cause de leurs nombreuses vertus thérapeutiques. De manière globale, cet usage a un caractère purement social, ainsi il n'y a pas de valorisation économique, compte tenu du fait que les populations ne monnayent pas les parties utilisées de la plante (feuille, écorce, résine, branche, semis, jeune plant). La Stratégie œuvre à ce que les vertus thérapeutiques des palétuviers soient prouvées scientifiquement et reconnues ; et que cela ouvre l'accès à une forme de partenariat avec les laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques nationaux.

A ce titre, les actions suivantes sont à mettre en place :

- (I) Réaliser les études chimiques approfondies sur les propriétés pharmacologiques et les données toxicologiques de chaque espèce de palétuviers à Madagascar ;
- (II) Plaider auprès des laboratoires nationaux pour la valorisation des résultats validés des études à des fins de développement des médicaments et/ou des produits cosmétiques.



Tableau 6. Plan d’actions lié à l’Axe stratégique 3 : « Valorisation des ressources naturelles dans les mangroves »

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Développer les activités de l’écotourisme dans les mangroves	Identifier tous les sites de mangroves à forte potentialité touristique par Région	Organisme de conservation – gestionnaire de site Office régional du tourisme	Nombre de sites identifiés ayant une forte potentialité touristique	■	■	■	■	■					
	Travailler avec l’office du tourisme de la Région pour l’élaboration de produits attractifs par site												
	Aménager les sentiers terrestres et l’accès aux parcours sur l’eau	Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL	Nombre de sites touristiques de Mangroves aménagés	■	■	■	■	■					
	Structurer l’organisation communautaire en charge de l’activité de tourisme et encadrer la structure locale	Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL	Nombre d’organisations communautaires ayant bénéficié des formations sur l’écotourisme	■	■	■	■	■					
	Renforcer les capacités des agents locaux pour le métier de guide touristique	Office régional du tourisme Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL	Nombre de formation à l’endroit des guides touristiques dans les sites de mangroves										
	Appuyer les communautés locales pour les activités connexes et pour les aspects logistiques	Organisme de conservation – gestionnaire de site Office régional du tourisme	Nombre de structures locales ayant bénéficié des appuis en logistiques	■	■	■	■	■					
	Mettre en place un mécanisme local pour une gestion transparente et équitable des recettes	Organisme de conservation – gestionnaire de site	Existence de document attestant la gestion transparente et équitable des recettes										
	Entretien des parcours et les sentiers	Organisme de conservation – gestionnaire de site VOI/ APGL	Existence des parcours et de sentiers entretenus										
	Développer des formules associant la restauration et l’écotourisme	Direction régionale en charge du Tourisme Organisme de conservation – gestionnaire de site Office régional du tourisme	Existence de formule de produits touristiques associant restauration et tourisme										
	Assurer la promotion des offres touristiques de mangroves en collaboration avec les opérateurs du tourisme de la Région et les CTD	Direction régionale en charge du Tourisme Organisme de conservation – gestionnaire de site Office régional du tourisme	Existence de forme de partenariat entre les opérateurs pour la promotion des sites touristique de mangroves	■	■	■	■	■					
Ouvrir les offres touristiques de mangroves auprès de nouvelles cibles locales	Direction régionale en charge du Tourisme Organisme de conservation – gestionnaire de site Office régional du tourisme	Existence de document d’étude des produits touristiques pour les nouvelles cibles locales	■	■	■	■	■						

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Développer les activités de l'écotourisme dans les mangroves	Etudier la faisabilité de réintroduction des espèces faunes d'appel dans le site	Direction en charge de la conservation Organisme de conservation – gestionnaire de site	Existence de rapport d'étude de réintroduction des espèces dans les sites de mangroves										
Valorisation et l'utilisation durable de mangroves	Délimiter des sites d'utilisation pour le droit d'usage de bois de mangroves	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts	Cartographie des sites d'utilisation durable Quotas de prélèvement suivant le Diamètre Minimal d'Exploitation ou DME										
	Réaliser une étude approfondie de potentialité des bois de mangroves	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts	Existence de document d'étude de potentialité de bois de mangroves										
	Définir par voie réglementaire le quota de prélèvement de bois pour droit d'usage pour un site donné	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts Direction en charge des affaires juridiques	Existence de texte réglementaire régissant le quota de prélèvement de bois de mangroves										
	Concevoir un projet de gestion et d'utilisation durable f de mangroves (pour un site donné)	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts	Existence de document de projet de valorisation des produits ligneux de mangroves										
	Mettre en œuvre le projet de gestion et d'utilisation durable de mangroves	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts	Existence de rapport de mise en œuvre de de la gestion et utilisation durable de mangroves										
	Assurer le suivi et le contrôle	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts	Existence de rapport de mise en œuvre de la gestion et utilisation durable de mangroves										
	Faire l'évaluation externe indépendante régulière	Direction en charge de la valorisation Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts Organisme indépendant d'évaluation -ONE	Existence de rapport d'évaluation de la valorisation de mangroves										
	Identifier les sites potentiels pour l'activité apicole	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de la valorisation Direction régionale en charge des Forêts	Nombre de sites de mangroves avec mise en œuvre de l'apiculture										

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valorisation et l'utilisation durable de mangroves Développement de l'apiculture dans les mangroves	Former les villageois aux techniques apicoles et la commercialisation	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de la valorisation Organisme indépendant spécialiste en apiculture	Nombre des VOI/APGL ayant bénéficié de formation sur l'activité apicole										
	Assurer une formation en fabrication des ruches adaptées aux mangroves au niveau régional	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de la valorisation Organisme indépendant spécialiste en apiculture	Existence de producteurs de ruches adaptées dans les zones de mangroves										
	Doter les apiculteurs en matériels de production, de récolte et de vente	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction en charge de la valorisation Organisme indépendant spécialiste en apiculture	Nombre des VOI/APGL ayant bénéficié de dotation de matériels sur l'apiculture										
	Mettre en place des structures locales pour porter l'activité	Organisme de conservation – gestionnaire de site Direction régionale en charge des Forêts	Nombre de structures locales de mises en œuvre de l'activité apicole										
	Mettre en réseau les apiculteurs locaux auprès des groupements professionnels de l'apiculture	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialiste en apiculture	Nombre d'apicultures membres des réseaux										
	Appuyer les apiculteurs dans la commercialisation et la mise aux normes des produits apicoles	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialiste en apiculture	Nombre de structures locales ayant bénéficié des appuis en commercialisation										
	Réaliser les études sur les bienfaits spécifiques du miel de mangroves pour en faire sa force de vente	Direction en charge de la valorisation Organisme indépendant spécialiste en apiculture Centre de recherche	Existence de document d'étude sur les spécificités de miel de mangroves										
	Mettre en place de formules gagnant-gagnant associant l'écotourisme local et la production de miel.	Direction en charge de la valorisation Organisme indépendant spécialiste en apiculture	Existence de formule de produit tourisme -apiculture										
Exploitation de sel marin dans les mangroves	Recenser tous les sauniers traditionnels dans chaque site	Organisme de conservation – gestionnaire de site Communes /Fokontany	Existence de document d'inventaire des sauniers par site de Mangroves										
	Sensibiliser et former les sauniers sur les pratiques plus respectueuses de l'environnement et norme sanitaire des produits	Organisme de conservation – gestionnaire de site Communes /Fokontany	Existence de rapport de sensibilisation des sauniers										
	Structurer les sauniers au niveau local et communal	Organisme de conservation – gestionnaire de site Communes /Fokontany	Existence de document sur la structuration des sauniers										
	Assurer le suivi des exploitations	Organisme de conservation – gestionnaire de site Communes /Fokontany	Existence de document de suivi des exploitations salinières artisanales										

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Ramassage de cocons pour la production de fil de ver à soie sauvage de mangroves	Réaliser une étude de marché de fil de soie et de ces produits finis dans les Régions	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialisé dans la filière	Existence de document d'étude de la filière de soie de Mangroves										
	Sensibiliser et former les villageois sur les techniques de production	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialisé dans la filière	Nombre de VOI/ APGL ayant bénéficié de formation sur la filière de soie de Mangroves										
	Appuyer et former les artisans et les cueilleurs dans la fabrication des matériels de production	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialisé dans la filière	Nombre de VOI/ APGL ayant bénéficié de dotation de matériels de production de soie de Mangroves										
	Structurer les organisations paysannes et les former sur les aspects organisationnels	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialisé dans la filière	Existence de structures locales de production de soie de Mangroves										
	Mettre en relation les producteurs avec les acteurs de vente en zones urbaines	Organisme de conservation – gestionnaire de site Organisme indépendant spécialisé dans la filière	Nombre des producteurs en relation avec les acheteurs										
Valorisation à l'utilisation médicinale des plantes de mangroves	Réaliser les études chimiques approfondies sur les propriétés pharmacologiques et les données toxicologiques de chaque espèce de palétuviers à Madagascar	Organismes de recherche	Existence de rapport d'étude sur la valorisation pour usage des plantes de Mangroves										
	Plaider auprès des laboratoires nationaux pour la valorisation des résultats validés des études à des fins de développement des médicaments et/ou des produits cosmétiques	Organismes de recherche	Existence de rapport d'étude sur la valorisation pour usage des plantes de Mangroves										



AXE STRATÉGIQUE 4 : ACCROISSEMENT DU FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT LE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

CONTEXTE

Le Plan d'actions stratégique sera soutenu financièrement par de multiples sources de financement, et doit impliquer la participation synergique et cohérente de plusieurs acteurs et parties prenantes.

STIMULER LE PARTENARIAT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Porter la Stratégie repose sous la responsabilité commune des deux Ministères, le Ministère en charge des Forêts et le Ministère en charge de la Pêche maritime. Il est attendu que les deux Ministères puissent mettre en valeur un leadership participatif, afin de remplir leur mission de « ensemble » prévoir, coordonner, commander, organiser, et contrôler, les actions stratégiques, tout en optimisant les moyens d'action à leur disposition, à tous les échelons administratifs : de nature juridique, organique, matérielle, humaine et financière, et selon leurs prérogatives respectives.

Les deux Ministères travaillent en collaboration avec plusieurs autres Ministères dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie à savoir le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, le Ministère en charge du Tourisme, le Ministère en charge de l'Economie et du Secteur privé, le Ministère en charge de l'Artisanat. Ces autres Ministères apportent leur contribution, premièrement à étant membre actif des Commissions mises en place pour la bonne gouvernance des mangroves, deuxièmement en menant une concertation étroite entre les directions et les services techniques, sur des sujets touchant les mangroves.

En outre, ils travaillent en partenariat avec les organismes indépendants, tels que les organismes de conservation, la société civile, les établissements de recherche, etc. Il est attendu de ces organismes indépendants de mettre à contribution leurs ressources, en fonction de leurs domaines d'expertise respectifs au service de l'action publique de préservation durable des mangroves (compétence, savoirs et connaissance, moyens matériels, outils, etc).

Les deux Ministères entretiennent également des relations avec les Régions et les Communes urbaines et rurales, d'appartenance des mangroves. Les missions attendues des Communes et des Régions, sont de faire appliquer les pouvoirs (surtout les pouvoirs de contrôle et de régulation) dont elles disposent dans leur territoire, et cela en fonction de leur capacité.

Enfin, les missions attendues du secteur privé se résument à soutenir les actions de mise en œuvre de la stratégie.

MOBILISER LE FINANCEMENT

La stratégie catégorise deux types de financements : le financement externe, et le financement domestique, selon les sources. Le financement externe provient des partenaires et des investisseurs étrangers. Tandis que le financement domestique englobe la finance publique nationale, tant au niveau local qu'aux échelles régionales et locales.



Tableau 7. Plan d'actions lié à l'Axe stratégique 4 : « Accroissement du financement et développement du partenariat pour la préservation durable des mangroves »

Objectifs stratégiques	Actions et Activités	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Assurer les préparatifs requis avant de se lancer dans l'établissement de partenariat et d'appui avec des parties prenantes	Préparer les documents d'orientation pour les pourparlers : cadres de partenariat, études et documents nécessaires, etc...	Direction en charge des relations externes des Ministères Consultant assistance technique en communication (si nécessaire)	Existence de document d'orientation pour l'établissement de partenariat										
	Préparer des documents de type communicationnel et informationnel à fort impact pour toucher les décideurs des entreprises (en mettant en avant les possibles intérêts économiques pour les entreprises)		Existence de document de communication et d'information										
	Créer une équipe (ou un comité) interministérielle ou mixte chargé(e) de la mise en œuvre de partenariat (par voie de désignation)	Secrétaires Généraux des deux Ministères	Comité de mobilisation de partenariat créé et opérationnel										
	Renforcer la capacité de l'équipe ou du Comité : sur les connaissances des pratiques et du mode de fonctionnement du secteur privé	Consultant assistance technique en communication (si nécessaire)	Comité de mobilisation de partenariat formé										
Susciter la participation du secteur privé en matière des enjeux des mangroves	Créer le Label « Baban'ny Honko » pour les entreprises privées, avec des critères bien définis dans un cahier des charges (par un comité technique)	Comité technique interministériel	Label « Baban'ny Honko » créé pour les entreprises privées										
	Elargir la participation du privé dans les structures de décision, de consultation, de concertation, pour les secteurs non encore représentés, à savoir le secteur du tourisme et de la restauration, de la valorisation des ressources des mangroves, à travers la représentation de leur chambre consulaire respective	Secrétaires Généraux des deux Ministères	Présence des représentants du secteur privé dans les structures de décision et de consultation										
	Organiser à l'endroit des responsables RES des grandes entreprises des formations-informations sur les thématiques de l'Environnement où s'insèrent le sujet sur les « Mangroves » (Exemples de thématiques principales changement climatique ; carbone, résilience face aux risques, etc)	Points focaux Mangroves	Nombre des formations organisées à l'endroit des RES des entreprises privées										

Objectifs stratégiques	Actions et Activités	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accroître l'engagement environnemental des entreprises en faveur de la protection des mangroves	Engager des pourparlers pour la cause des mangroves auprès des entreprises ayant déjà un engagement environnemental	Point focal Mangroves	Nombre des entreprises privées auprès desquelles on a engagé des pourparlers										
	Cibles : Deux groupes : les grandes entreprises et les PME Groupe des grandes entreprises : Entreprises dans les branches d'activités suivantes : compagnie pétrolière, compagnie internationale, établissements financiers et bancaires, industrie agroalimentaire, Compagnie de la télécommunication, entreprise dans la construction, société minière, société dans la pêche, industrie hôtelière Groupe des MPME (présence régionale) : Hôtellerie et restauration, pêche, exportation des produits de rente, etc.	Points focaux Mangroves											
	Organiser des réunions ou des journées d'informations à l'endroit des entreprises régionales	Direction en charge de la communication et des relations externes auprès des deux Ministères Points focaux Mangroves	Nombre de réunions d'informations organisées auprès des entreprises privées régionales										
	Parrainer la célébration de la journée internationale par un acteur du secteur privé (tous les ans)		Nombre d'entreprises privées ayant parrainé es activités sur les Mangroves										
NOUER DE PARTENARIAT SOLIDE ET SYNERGIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ORGANISMES INDÉPENDANTS													
Renforcer l'implication et la contribution de la société civile pour les causes des mangroves pour des résultats tangibles	Organiser une table ronde avec les plateformes existantes au niveau central, pour engager les pourparlers (à l'exemple de Alliance Voahary Gasy, LMMA, Tafo Mihaavo, FANONGA, etc)	Secrétaires généraux des deux Ministères Points focaux Mangroves OSC	Nombre de tables rondes organisées avec les OSC										
	Organiser un forum ou une table ronde avec un ensemble d'OSC sur la gouvernance intégrée et durable des mangroves		Nombre de forum organisé avec les OSC										
	Intégrer les OSC dans les structures ou les organes de décision, de consultation, de concertation la participation sur les mangroves, aux niveaux national et régional		Nombre/ Pourcentage des structures de décision et de concertation avec la participation active des OSC										

Objectifs stratégiques	Actions et Activités	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Renforcer l'implication et la contribution de la société civile pour les causes des mangroves pour des résultats tangibles	Consulter les groupements de la société civile sur la définition de leurs actions concrètes (table ronde, échanges permanentes, etc) : en matière de plaidoyer, de renforcement de capacité, de réseautage, de changement de comportement	Secrétaires généraux des deux Ministères Points focaux Mangroves OSC	Nombre d'actions de consultations des OSC											
	Renforcer la capacité des OSC à apporter des réponses efficaces aux problématiques sur les mangroves Renforcer la capacité des OSC pour bien mener de campagne de sensibilisation et d'éducation citoyenne centrée sur les mangroves	Points focaux Mangroves OSC	Nombre des OSC ayant bénéficié des actions de renforcement de capacité sur les spécificités des Mangroves											
	Négocier la mise en place de « Point focal/Interlocuteur mangroves » auprès des plateformes de OSC existantes	Secrétaires généraux des deux Ministères Points focaux Mangroves OSC	Existence de Point focal ou interlocuteur sur les Mangroves auprès des OSC											
ASSOCIER LES MÉDIAS ET LES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION, AUX CAUSES DES MANGROVES														
Etablir des relations stables avec les professionnels de la communication au niveau Régional	Renforcer la capacité des Points focaux des mangroves au niveau des Régions sur les aspects de la communication de masse (pour devenir l'interlocuteur direct auprès des professionnels de la communication)	Direction en charge de la communication et des relations externes auprès des deux Ministères Points focaux Mangroves	Nombre de responsables ou de PF régionaux Mangroves formés sur les aspects de la communication											
	Elaborer un dossier pratique de partenariat auprès des médias et des professionnels de la communication (contenant les propositions de partenariat)		Existence de dossier d'établissement de partenariat avec les professionnels de la communication											
	Organiser des séances de rencontre au niveau des Régions/Communes avec les professionnels locaux de la communication sur les sujets des mangroves et sur les attentes liées à leurs rôles dans la communication et information		Nombre de séances de rencontre avec les professionnels de la communication											
	Réaliser un reportage télévisé sur les mangroves dans l'esprit d'enquête écologique (l'objectif est de montrer les impacts des consommations urbaines sur la santé de l'écosystème)	Direction en charge de la communication et des relations externes auprès des deux Ministères Points focaux Mangroves	Existence de reportage sur les Mangroves											

Objectifs stratégiques	Actions et Activités	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Disposer des produits de communication adaptés pour les cibles	Travailler avec les professionnels de la communication dans le secteur du Tourisme (magazine, brochures, etc), pour la conception des produits de sensibilisation sur les mangroves, en fonction de leur ligne éditoriale (pour toucher surtout les voyageurs)		Existence des produits de communication et de sensibilisation sur les Mangroves										
	Travailler avec les stations télévisées sélectionnées sur la couverture médiatique du reportage pour un impact fort et engageant auprès du public		Existence de couverture médiatique sur les Mangroves										
Disposer des produits de communication adaptés pour les cibles	Concevoir des spots TV et Radio publicitaires à message fort sur les mangroves		Existence de spots TV et radio sur les Mangroves										
	Travailler avec les Communes des grandes villes pour la diffusion du spot publicitaire sur les écrans géants dans les grande rues (si existant dans les villes côtières)												
	Mettre en place une collaboration formelle avec les ONG partenaires actifs sur les réseaux sociaux de faire le relais des films et spots montés sur les mangroves	Direction en charge de la communication et des relations externes auprès des deux Ministères Points focaux Mangroves											
	Etudier auprès des professionnels de salle de cinéma pour une projection rapide sur les mangroves avant la projection de film ou de reportage en salle de cinéma (Mahajanga, Tuléar et Diego)												
MOBILISATION DE FINANCEMENT													
Mobiliser plus de financement externe pour la mise en œuvre des actions sur le terrain	Etablir la cartographie des mécanismes de financements mondiaux existants et analyse de faisabilité de l'accessibilité pour Madagascar	Direction en charge de mobilisation des financements auprès des deux Ministères	Existence de cartographie dynamique des mécanismes de financements mondiaux										
	Etablir des plans d'actions de préservation durable des ressources par Région	Directions régionales des deux Ministères ONG de conservation gestionnaire de site	Existence de plan régional de préservation durable des ressources										

Objectifs stratégiques	Actions et Activités	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mobiliser plus de financement externe pour la mise en œuvre des actions sur le terrain	Etablir des fiches de projets prioritaires des actions sur le terrain de préservation durable des ressources par site ou par Baie	Directions régionales des deux Ministères ONG de conservation gestionnaire de site	Existence de fiches de projets par territoire										
	Mener un travail de plaidoyer auprès des partenaires financiers traditionnels, pour l'intégration des actions sur les mangroves dans les activités des projets/ programmes dans les secteurs suivants : Pêche et Mer, Environnement, Tourisme, Changement climatique, Aménagement urbain	Secrétaires généraux des deux Ministères Point Focal Mangroves	Nombre de partenaires auprès desquels on a entrepris des actions de plaidoyer										
	Organiser une table-ronde des partenaires techniques et financiers à Madagascar (multilatéral, bilatéral, etc) pour la présentation de la Stratégie et des plans d'actions prioritaires / Dossier programmatique de mangroves	Secrétaires généraux des deux Ministères Point Focal Mangroves	Nombre de table ronde organisée auprès des partenaires techniques et financiers										
Mobiliser plus de financement externe pour la mise en œuvre des actions sur le terrain	Mener un travail de plaidoyer auprès des organes d'exécution et de mise en œuvre des fonds de IDA/ Banque mondiale (tels que FID, FDL, CPGU, AGETIP, BNC-CC-REDD, etc) pour intégrer des actions liées à la protection des mangroves dans les zones d'intervention de leurs Projets respectifs	Comité de pilotage au niveau central et régional	Nombre des organes d'exécution des projets de développement auprès desquels on a entrepris des actions de plaidoyer										
	Lorsque les Directions centrales et/ou régionales des deux Ministères sont membres des Comités de pilotage des Projets financés par IDA/BM ou BAD, intervenir directement auprès du Comité pour intégrer des actions liées à la protection des mangroves dans les zones d'intervention de leurs Projets respectifs	Comité de pilotage au niveau central et régional											

Objectifs stratégiques	Actions et Activités	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Orienter des sites potentiels vers la vente carbone mangroves	Identifier les sites jugés potentiels pour devenir un « Projet carbone » sur la base de critères d'étude (se référer à REDD+)	ONG de conservation BNCC-REDD+	Nombre de sites identifiés comme 'projet carbone »										
	Réaliser une étude de pré faisabilité : évaluation de l'éligibilité aux standards de carbone, étude sommaire de quantification de crédit carbone,	ONG de conservation BNCC-REDD+	Existence d'étude de pré faisabilité sur le projet carbone Mangroves										
	Mener des actions préalables et de préparation auprès des communautés locales sur le Projet carbone (diverses formations, renforcement de capacité, etc)	ONG de conservation gestionnaire de site	Existence de plan de formation et de préparation des communautés sur le « projet carbone Mangroves »										
	Monter le dossier de Projet carbone sur la base de méthodologie standard (business-plan, note d'étude de pré faisabilité ou note d'opportunité,	ONG de conservation gestionnaire de site	Existence de dossier de projet Carbone Mangrove										
	Faire l'estimation de stock de carbone pour un site/ une aire protégée donnée	ONG de conservation gestionnaire de site	Existence de rapport d'estimation de stock de carbone										
	Engager les discussions et les tractations auprès de l'investisseur cible du Projet carbone	ONG de conservation gestionnaire de site	Existence de dossier de projet carbone Mangroves de transmis auprès des investisseurs potentiels										



AXE STRATÉGIQUE 5 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LOCALE

CONTEXTE

La réussite de toutes les initiatives et les interventions concrètes de préservation durable des mangroves, qu'elles soient « hard » ou « soft », repose sur la bonne gouvernance. L'essence de la gouvernance réside dans l'intégration et l'implication des parties prenantes, ayant une responsabilité quelconque en matière de préservation de la ressource, dans un processus de concertation, de négociation, de transparence

OBJECTIFS DE L'INSTAURATION DE LA BONNE GOUVERNANCE

L'objectif principal de cet axe stratégique est de mieux piloter, coordonner toutes les actions de la stratégie, selon l'approche à la fois horizontale et verticale, à tous les niveaux, dans la recherche de la synergie et la complémentarité, soit par une approche participative et inclusive.

SOUS AXES-STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'axe se décline en deux sous-axes stratégiques : la gouvernance institutionnelle et la gouvernance locale ;

De manière spécifique, les objectifs spécifiques s'énoncent :

- Améliorer le cadre juridique et institutionnel régissant les activités dans les zones de mangroves ;
- Mettre en place et opérationnaliser toutes les structures prévues pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie ;
- Assurer l'intégration des mangroves dans les actions stratégiques ;
- Assurer l'intégration transversale au sein des départements ministériels ;
- Améliorer la gouvernance locale.



© Blue Ventures - Louise Gardner

RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RÉGISSANT LES ACTIVITÉS HUMAINES DANS LES ZONES DE MANGROVES

La loi joue un rôle fondamental dans la configuration de la stratégie. Dans cette optique, les textes de la loi doivent être renforcés, révisés, voire reformés, en respectant les trois principes directeurs : le partage de pouvoirs (soit de supprimer toutes formes d'asymétrie de pouvoirs), l'engagement des acteurs, et l'amélioration de la coordination et de la coopération. Aussi, il est visé par la stratégie que les textes réglementaires soient des instruments efficaces de régulation (pour objet de contraindre les acteurs à agir) et d'incitation (pour objet de motiver les acteurs à agir).

Tableau 8. Plan d'actions lié à la révision du cadre juridique et réglementaire régissant les activités humaines dans les zones de mangroves

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Améliorer le cadre juridique et institutionnel régissant les activités dans les zones de mangroves	Relever les anomalies et les discordances de la réglementation en matière de l'exercice de pouvoirs de contrôle de la puissance publique (soit des Ministères concernés), sur les activités humaines dans les zones de mangroves	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Document de consolidation des instruments juridiques et financiers										
	Harmoniser les textes sur la gestion des ressources naturelles des deux secteurs (Environnement et Pêche)	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de note d'analyse des textes réglementaires										
	Entreprendre une concertation conjointe au sein des Ministères concernés en vue de la correction des anomalies relevées, et de l'élaboration de projet de texte (en révision des textes avec discordance et anomalie)	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de note d'analyse des textes réglementaires										
	Renforcer le cadre juridique relatif à la réglementation voire à l'obligation des acteurs concernés de rendre compte sur les activités entreprises dans les zones de mangroves (restauration, recherche et étude, etc)	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de projet de texte portant obligation de rendre compte des activités dans les Mangroves										
	Diffuser et communiquer les contenus des lois en vigueur en matière de gestion et des ressources dans les mangroves	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de note ou de recueil de communication des textes sur la gestion des ressources dans les mangroves										
	Renforcer les capacités des autorités compétentes pour améliorer l'application des lois (répression, contrôle, sensibilisation)	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de rapport sur le renforcement de capacités et de dotation de moyens adéquats										
Réglementer la fabrication de charbon de bois	Officialiser la catégorie de charbon de bois non autorisé	Direction en charge des Affaires juridiques du Ministère en charge des Forêts	Existence de liste des charbons de bois non autorisés										

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Réglementer la fabrication de charbon de bois	Interdire formellement la fabrication et le transport de charbon de mangroves	Direction en charge des Affaires juridiques du Ministère en charge des Forêts	Arrêté portant interdiction de fabrication et transport des charbons de mangroves										
	Mettre en place un système (local et communal, intercommunal ou régional) de contrôle de la filière charbon (fabrication et commercialisation)	Direction en charge des Affaires juridiques du Ministère en charge des Forêts	Existence d'un système de contrôle en place et opérationnel										
	Elaborer et promulguer des Arrêtés municipaux et régionaux de contrôle et de vente de charbon de bois	Direction en charge des Affaires juridiques du Ministère en charge des Forêts	Existence des Arrêtés de réglementation de contrôle de l'activité de charbonnage										
	Elargir les autorités compétentes, habilitées à la saisie des charbons de mangroves vendus et transportés sur le marché illégalement												
Réglementer la pratique de pêche dans les mangroves	Elaborer les textes d'application relatifs au Code de la Pêche et de l'Aquaculture	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de projet de texte d'application portant sur le Code de la Pêche et de l'Aquaculture										
	Améliorer / adapter les textes sur la gouvernance de la petite pêche	Direction en charge des Affaires juridiques des deux Ministères	Existence de projet de texte portant sur la gouvernance de la petite pêche										

MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE GOUVERNANCE

Les structures définissent les régimes de gouvernance. Le régime de gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie présente deux caractéristiques. D'abord, bien que l'action soit publique, on passe de la gouvernance publique à une gouvernance corporative. Cela signifie que l'Administration publique donne et partage le pouvoir avec des organisations ayant des intérêts dans la préservation de l'écosystème des mangroves. En deuxième point, la gouvernance verticale est tenue par deux interlocuteurs de la puissance publique, soit par les deux Ministères concernés. En ce sens, piloter et coordonner l'intervention publique par deux entités parallèles, dans le champ où interagit une pluralité d'acteurs complexe. Pour ce faire, la stratégie mise sur la création de structures stables de relations entre acteurs, à quatre niveaux :

Comité Directeur Intersectoriel : Sous le signe de la collaboration et du partenariat, le Comité Directeur intersectoriel a pour principale mission de piloter et de coordonner les actions du Plan d'actions et de la Stratégie. C'est un organe inscrit dans l'exercice du pouvoir exécutif et est doté de pouvoirs. Il oriente, contrôle, valide, prend des décisions et abrite les actions stratégiques liées à la préservation des mangroves. En outre, le Comité veille à la conformité des recommandations de la Commission aux orientations gouvernementales. Il doit approuver les choix techniques des engagements des acteurs, et dresse le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie. Représentant le pouvoir partagé de la gouvernance, le Comité est co-présidé par des hauts responsables issus respectivement des deux Ministères de tutelle de la Stratégie. Le Comité collégial comprend en outre les responsables issus des Ministères suivants (en charge de l'Aménagement du Territoire, en charge du Foncier, en charge de la Recherche), les responsables ou des représentants issus des organismes gestionnaires des sites de mangroves, et.

Commission : La Commission est la structure de concertation et de consultation, qui regroupe tous les acteurs impliqués : Administration publique, Secteur privé, Société civile, Représentants des communautés locales, Etablissements de recherche, etc. C'est une structure centrale, sous la co-présidence des responsables au sein des deux Ministères (Secrétaires Généraux). Le mandat de la Commission est de donner des orientations, d'apporter des engagements des acteurs, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. C'est à la fois un organe subsidiaire aux autres structures de mise en œuvre et une plateforme d'échanges d'idées et d'informations entre les acteurs, de remontée des points de vue, du sommet à la base et réciproquement. Les conclusions et les recommandations prises au sein de la Commission alimentent et enrichissent les réunions des autres structures.

Groupe de travail : Le Groupe de travail est une sous-structure permanente inscrite sous la responsabilité de la Commission. Il sera instauré au moins six (6) groupes de travail, selon les grandes lignes d'intervention de la Stratégie : Ce sont

- (1) GT Restauration et Conservation,
- (2) GT Recherche et Savoirs,
- (3) GT Aspect Juridique,
- (4) GT Gouvernance,
- (5) Valorisation,
- (6) Communication et sensibilisation.

Le Groupe de travail revêt également le caractère intersectoriel de la gouvernance, de par sa composition par des membres experts, techniciens, et praticiens par thématique. Le Groupe est chargé d'étudier les sujets relevant de leurs compétences respectives et de répondre à des problématiques ponctuelles. Les Groupes ne sont pas des instances de prises de décisions, par contre leurs avis résultats de leur exercice de réflexion peuvent être influents auprès du Comité Directeur.

Point focal Ministériel Mangroves : Le point focal est un acteur stratégique, garant de l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Le point focal est l'interface entre tous les acteurs impliqués. La. Les responsabilités du Point focal relèvent des quatre fonctions suivantes :

- (1) la représentation,
- (2) la liaison,
- (3) le partage d'informations et
- (4) la mobilisation des acteurs.

En outre, le point focal est chargé d'aider, d'assister les structures décrites ci-haut dans leur mandat respectif et d'assurer le secrétariat de la Commission et du Comité directeur. Pour la mise en œuvre de la stratégie, il sera nommé deux Points focaux par les deux Ministres de tutelle. Chaque institution, chaque entité membre de la Commission désigneront un interlocuteur permanent qui maintient la liaison avec les deux Points focaux par Ministère. Les PF mangroves travaillent également avec les autres points focaux tels que le Point Focal RAMSAR, Point focal Changement climatique, Point focal CBD, etc.

La mise en place des différentes structures s'accompagne de l'instauration des mécanismes et des outils de travail efficaces, permettant ainsi de rendre opérationnels sur le long terme ces structures. Ces mécanismes ont également pour objectif de les dynamiser, de les rendre pérennes, ainsi que rendre mature le système organisationnel dans un bref délai. Ces mécanismes se rapportent principalement de la Charte Mangroves et du Cadre organisationnel de travail.

La Stratégie travaille sur la création de la « **Charte Mangroves** ». Il s'agit d'un document qui traduit la volonté et formalise le ou les engagements de l'acteur à mettre en œuvre des actions concrètes en vue de la préservation durable des mangroves. La Charte a pour objectif d'associer pleinement l'acteur dans l'action stratégique. La signature de la Charte est une démarche volontaire et il appartient à l'Etat d'en montrer le bon exemple. Aussi, les deux Ministères seront les premiers signataires de la Charte.

On doit doter les structures à mettre en place de **cadre organisationnel de travail**, afin de faciliter les relations de travail et les interactions entre l'ensemble des acteurs. Le cadre organisationnel sera le document de référence, permettant de mieux structurer et de mieux développer de manière formelle des activités communes (Commission, GT, Comité Directeur, PF, etc). Le cadre contiendra (au moins) les éléments suivants : le processus formel de l'organisation générale, le référentiel qui décrit l'organisation générale [les attributions et les rôles respectifs de chaque entité (à titre de clarification), les liens fonctionnels entre les entités, les instructions, etc], les outils méthodologiques et techniques standardisés pour faciliter et rendre efficaces les échanges (logiciels, rapports, revues, notes, rendez-vous formels, etc). A souligner l'existence de cadre de travail n'empêche en rien les relations informelles, les jeux de pouvoirs et les alliances pouvant être efficaces entre les acteurs.

Il n'est pas en reste les actions de renforcement de capacité des structures, notamment du renforcement de capacité et de compétence des Points focaux dans l'exercice de leur fonction : fonction de représentation tant au niveau national qu'international, fonction d'agent de liaison avec les parties prenantes, fonction de partage et de gestion d'information, fonction de mobilisation des acteurs.

Tout ce système vise-t-il ainsi à renforcer la communication inter-institution et interministérielle.

Tableau 9. Plan d’actions lié à la mise en place et à l’opérationnalisation des différentes structures de gouvernance

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mettre en place et opérationnaliser toutes les structures prévues pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie	Nommer les deux Points Focaux de mangroves dans les deux Ministères [Par voie d’Arrêté interministériel]	Ministères en charge des Forêts et de la Pêche	Structure de pilotage opérationnelle										
	Engager les pourparlers auprès des acteurs pour la formation des membres des différentes structures prévues	Points Focaux Mangroves Secrétaires généraux de Ministères	Note de synthèse des résultats des pourparlers										
	Définir les modalités de fonctionnement des différentes structures prévues (fonctionnement interne et avec les acteurs externes)	Secrétaires généraux de Ministères Directions en charge des affaires juridiques des deux Ministères	Décret ou Arrêté portant création des différentes structures										
	Mettre en place et opérationnaliser la Commission élargie de concertation et de consultation [Par voie de Décret interministériel]		Existence de commission de concertation et de consultation										
	Instaurer le Comité Directeur intersectoriel		Existence de Comité directeur intersectoriel										
	Créer les groupes de travail par thématique	Points Focaux Mangroves Secrétaires généraux de Ministères	Existence des groupes sectoriels par thématique										
	Assurer la communication publique sur l’opérationnalisation et la redynamisation des différentes structures de gouvernance	Points Focaux Mangroves Secrétaires généraux de Ministères	Note d’information sur les structures de gouvernance										
	Etablir le Charte d’engagement des acteurs et faire signer la Charte (acte volontaire)	Toutes les parties prenantes	Existence de charte d’engagement signée										
	Elaborer le cadre organisationnel de travail des différentes structures, notamment entre les PF et les autres structures (action concertée)	Secrétaires généraux de Ministères Directions en charge des affaires juridiques des deux Ministères	Existence de cadre organisationnel de travail entre les acteurs										
	Renforcer les capacités et les compétences des points focaux	Secrétaires généraux de Ministères Points Focaux Mangroves	Nombre de séances de renforcement de capacité des points focaux										

INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE PRÉSERVATION DURABLE DES MANGROVES DANS LES ACTIONS STRATÉGIQUES SECTORIELLES

La coordination intersectorielle se passe par l'intégration et la prise en compte des mangroves dans les actions publiques stratégiques dans d'autres secteurs ou domaines d'activités. Le but recherché pour l'intégration est que certaines interventions des stratégies ou politiques sectorielles se penchent de façon appréciable sur les causes des mangroves. Aussi bien que ces actions soient disséminées sur le territoire, et quelle que soit leur envergure, elles concourent dans une certaine mesure à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques de la stratégie. Les secteurs cités ci-après sont identifiés comme étant des secteurs auxquels l'intégration des mangroves doit être clairement distinguée et évidente : Aménagement du territoire et Aménagement urbain, Foncier, Décentralisation et développement local, Tourisme, Gestion des risques de catastrophes, Protection sociale, Education, et Culture.

Aménagement du territoire et aménagement urbain : L'intégration sera à faire selon deux approches. Premièrement, les outils de planification spatiale du territoire vont intégrer les spécificités de mangroves, et cela à tous les niveaux : National (Schéma national du territoire maritime), Régional (Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire ou SRAT), Communal ou Intercommunal (Schéma d'aménagement communal ou SAC, Plan d'urbanisme Directeur (PUDi) pour les Communes côtières ayant des mangroves dans leur territoire. Deuxièmement, dans les zones urbaines, l'intégration se traduit par la réalisation des travaux d'aménagement physique pour mieux protéger les mangroves urbaines contre les pollutions diverses, et pour une meilleure valorisation des zones de mangroves et les rendre appréciable pour les populations citadines. Pour ce faire, les points d'entrée de la stratégie se focalisent sur le transfert de connaissances justement sur les spécificités des mangroves, aux techniciens et aux spécialistes en matière de l'élaboration des outils de planification territoriale. D'autre part, il y a lieu de renforcer la participation active des acteurs sectoriels locaux et régionaux dans le processus d'élaboration de ces documents outils de planification, dans les zones ayant des mangroves, mais lesquelles ne sont pas encore dotées de ces outils (Communes et Régions). Enfin, l'action concrète sur le terrain consiste à réaliser des travaux d'embellissement des zones de mangroves, en tant que espaces verts dans les villes côtières.

Foncier : La question foncière est importante compte tenu des problématiques de l'appropriation foncière par des particuliers des zones de mangroves. Certainement, le sujet sur les mangroves ne va pas être porté dans les actions stratégiques. L'intégration sera appréhendée sous un angle « soft » qui vise essentiellement au rapprochement avec la Direction en charge des services fonciers pour discuter dans un premier temps du mode de gestion foncière des zones de mangroves. Tel rapprochement doit en principe ouvrir sur des perspectives de vaste chantier de discussions, d'échanges, de concertation, donnant lieu à la fin à la révision de plusieurs textes régissant la tenue foncière des zones de mangroves.

Décentralisation et développement territorial (régional et local) : La préservation des mangroves fera partie intégrante des actions du développement territorial, à l'échelle régionale et locale. Cela sous-entend que les autorités administratives et les autorités politiques (Régions, Districts et Communes) dans les territoires ayant des mangroves se doivent de porter les causes des mangroves. En ce sens, on doit œuvrer à ce que le niveau d'implication et de partenariat stratégique des premiers responsables au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées soit davantage élevé. A ce titre, travailler sur l'élévation de l'implication se concrétise par leur insertion dans les structures de gouvernance territoriale, voire à la fonction de présidence de ces structures. Ce faisant, on prévoit des séries d'actions de renforcement de capacité à leur endroit.

Tourisme : On recherche dans la stratégie à une meilleure intégration entre le tourisme et la préservation durable des mangroves. Il est constaté en effet des initiatives locales prometteuses dans quelques sites où il existe une synergie concrète positive entre le développement des activités touristiques et l'état bien préservé des mangroves. Cependant, ces initiatives doivent être mises à l'échelle et formalisées par des arrangements plus pérennes au niveau supérieur (national et régional). D'abord, la politique d'orientation du secteur touristique est déjà tracée. Certes, ladite politique, dénommée « Plan directeur du Tourisme », mérite d'être révisée compte tenu du contexte de la pandémie du Covid-19, toutefois, on s'appuie sur la promotion du tourisme national pour cette intégration. Pour ce faire, on doit engager un plaidoyer auprès de la Direction en charge du Tourisme pour la considération des mangroves en tant que « produit touristique à promouvoir ». Dans cette optique, les plans stratégiques du secteur vont mettre en avant les sites touristiques de mangroves dans les Régions. Cette action se complète avec les solutions inscrites dans l'axe « Valorisation des mangroves ».



Gestion des risques de catastrophes : Préserver les mangroves permet de réduire les risques de catastrophes, en l'occurrence les risques contre l'élévation du niveau de la mer, les effets des cyclones et des vents forts, et contre les inondations. Cette notion sera alors concrétisée dans la pratique, à travers la mise en relation avec les sources de financement de la résilience climatique. L'objectif est effectivement d'inscrire certaines actions de restauration de mangroves dans les éventuels projets du Plan d'actions de résilience climatique. Pour y parvenir, il convient de faire le montage des projets pour devenir éligibles au type de financement, et d'engager des pourparlers avec la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU) en charge du financement de tels projets.

Protection sociale : La protection sociale (PS) constitue une porte d'entrée à ne pas négliger au profit des actions nécessitant une masse importante de main d'œuvre sur le terrain. D'autant plus que la protection sociale connaît depuis quelques années un essor sur le plan national dans quelques régions d'appartenance des mangroves. L'objectif est de cette action est d'effectuer des travaux physiques sur le terrain à caractère communautaire, à travers le financement de la protection sociale. Les exemples types de travaux réalisables sous cette approche de PS sont le reboisement communautaire, l'aménagement des parcelles de mangroves dégradées, la stabilisation des dunes en protection des embouchures, le désensablement des petits chenaux ou canaux, etc. Concrètement, il sera prévu la recherche de collaboration concrète avec les acteurs de mise en œuvre des projets de protection sociale dans leurs zones d'intervention. Cette intervention s'adresse tout particulièrement aux zones aux alentours de la ville de Toliara (pour l'heure, les parties Nord de l'île ne font pas partie des zones de protection sociale).

Education : L'intégration dans le secteur éducatif se traduit par la considération des mangroves en tant que domaines d'actions éducatives et pédagogiques pour les enfants et les jeunes (en tant que vecteur important de changement). Aussi, la stratégie s'appuie sur les structures éducatives pour mieux toucher et mieux conscientiser les populations urbaines côtières, sur les causes des mangroves. Ceci faisant, le travail important à faire consiste à développer de concert avec le Ministère en charge de l'Education, les différents outils pédagogiques (produits bien élaborés pour des impacts plus forts et durables en changement de comportement). Ce travail résultera d'une réflexion interministérielle sur le concept. Dans un second temps, le travail consiste à plaider auprès des responsables des écoles privées (et non seulement pour les établissements scolaires publics), pour obtenir leur engagement. Enfin, l'action comprend la formation des éducateurs et des enseignants sur les contenus des outils, et sur les méthodes pédagogiques. Cette action a toute sa pertinence, si elle sera entreprise dans les villes des Régions, à savoir Maintirano, Morondava, Toliara, Morombe, Mahajanga, Antsohihy, Ambanja, Antsiranana, Fenerive Est, Sainte Marie, Vohémar.

Tableau 10. Plan d'actions liées à l'intégration sectorielle des mangroves

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Assurer l'intégration des mangroves dans l'Aménagement du territoire et la planification territoriale	Assurer la formation des spécialistes en aménagement du territoire sur les spécificités des mangroves	Direction en charge de l'Aménagement du Territoire Points focaux Mangroves	Nombre de séances de formations attribuées aux spécialistes en aménagement du territoire											
	Assurer l'affectation au sol approprié aux spécificités des mangroves dans les outils de planification territoriale (SRAT, SAC, PUDi) pour les territoires qui n'en disposent pas encore	Communes Service régional de l'Aménagement du Territoire Service régional en charge des Forêts Service régional en charge de la Pêche	Nombre des outils de planification territoriale ayant pris en considération les spécificités des Mangroves											
	Intégrer les services techniques régionaux en charge des mangroves (Forêts et Pêche) dans le processus d'élaboration des outils de planification territoriale	Communes Service régional de l'Aménagement du Territoire Service régional en charge des Forêts Service régional en charge de la Pêche	Existence de services régionaux dans le comité de validation des outils de planification territoriale											
	Réaliser des aménagements physiques urbains pour lutter contre les pollutions dans les mangroves en zones urbaines	Communes Service régional de l'Aménagement du Territoire	Existence de travaux d'aménagement urbain des mangroves											
	Réaliser des travaux d'embellissement des sites des mangroves dans les zones urbaines	Service régional en charge des Forêts												
Assurer la considération des spécificités des mangroves dans la gestion foncière	Engager des pourparlers avec la Direction en charge des services fonciers sur les spécificités des mangroves	Secrétaire Général des deux Ministères Points focaux Mangroves Direction en charge des affaires juridiques des deux Ministères	Existence de réunions organisées avec la Direction en charge de services fonciers											
	Réviser les textes régissant la tenure foncière dans les zones de mangroves													
Assurer l'intégration des mangroves dans le développement territorial (régional et local)	Accroître le niveau d'implication et de responsabilisation des autorités dans les CTD (Régions, Districts, Communes) dans les structures de gouvernance des Mangroves	Région, District, Commune Organisme de conservation – gestionnaire de site	Présence des CTD dans structures locales de gouvernance											
	Renforcer les capacités et les connaissances des responsables auprès des CTD sur les mangroves et leurs spécificités (en fonction de leur lien avec le développement local)	Région, District, Commune Organisme de conservation – gestionnaire de site	Nombre des CTD ayant bénéficié de renforcement de capacité											
Assurer l'intégration des mangroves et du Tourisme	Faire la promotion des sites de Mangroves en tant que « produit touristique » phare dans les zones cibles	Office de Tourisme Organisme de conservation – gestionnaire de site	Existence de produits touristiques sites de Mangroves											

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Assurer l'intégration de la préservation des mangroves et la gestion/ réduction des risques de catastrophes	Faire le montage des projets de réduction de risques de catastrophes (RRC) dans les zones identifiés	Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de dossier de projet de RRC	■	■	■	■	■					
	Plaider pour le financement pour la mise en œuvre des projets identifiés auprès des organismes en charge de leur financement	Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de projets de RRC mis en œuvre dans les Mangroves	■	■	■	■	■					
Assurer l'intégration des mangroves dans le domaine de la Protection sociale	Recherche de collaboration avec les organismes de mise en œuvre des projets de protection sociale	Organismes de conservation gestionnaire de site	Existence de projet de protection sociale dans les Mangroves	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Réalisation des travaux communautaires de préservation des mangroves dans le cadre de la protection sociale									■	■	■	■
Assurer l'intégration des Mangroves en milieu scolaire dans les villes des Régions avec mangroves	Rechercher le partenariat et la collaboration avec le Ministère en charge de l'Education (aux niveaux national et régional)	Points focaux Mangroves Secrétaire général des Ministères Direction en charge de l'intégration	Existence de partenariat formalisé avec le Ministère en charge de l'Education							■	■	■	■
	Développer les différents outils pédagogiques	Points focaux Mangroves Direction en charge de l'intégration	Existence des outils pédagogiques sur les Mangroves	■	■	■	■	■					
	Plaider auprès des responsables des écoles privées dans les zones cibles de l'action	Direction en charge de l'intégration	Nombre des écoles privées ayant accepté l'intégration des Mangroves	■	■	■	■	■					
	Assurer la formation des enseignants et des éducateurs sur les contenus des outils pédagogiques développés	Direction en charge de l'intégration	Nombre des enseignants et éducateurs formés sur la pédagogie des Mangroves			■	■	■	■	■	■	■	■



© Pauline Dame / WWF-Madagascar

INTÉGRATION TRANSVERSALE DES MANGROVES À TRAVERS LA COORDINATION INTRA-SECTORIELLE

La coordination intra-sectorielle est une condition essentielle et déterminante pour la réussite et l'efficacité des actions stratégiques. Les Points focaux ont ainsi une grande responsabilité de savoir jouer et déjouer les actions face aux contextes de la coordination intra-sectorielle au sein de leur propre Ministère respectif. Pour la mise en œuvre de la stratégie, il importe de maintenir constamment à ce que les questions relatives aux mangroves soient abordées, d'une façon ou d'une autre, de manière transversale, au sein des deux Ministères. A ce titre, il incombe justement aux points focaux de savoir saisir les opportunités internes, optimiser les ressources propres, face aux éventuelles concurrences internes de recherche de financement, et aux changements de priorités politiques du Ministère.

Selon l'organigramme en vigueur du Ministère en charge des Forêts (de 2020), les actions du Plan relèvent des attributions respectives de presque toutes les directions techniques ; On cite entre autres, la Direction en charge de l'Economie bleue et verte, la Direction en charge de la Restauration ; la Direction en charge du Mécanisme de financement, la Direction en charge des Pollutions et de la dimension environnementale, la Direction en charge des Aires protégées, Direction en charge des Ressources naturelles, Direction en charge de la Communication, Direction en charge des REDD+, Direction en charge du Changement Climatique, Direction en charge des Affaires juridiques, Direction en charge des Bases de données, etc. En conséquence, il est naturel d'ancrer le PF Mangroves au sein du Secrétariat Général, afin de pouvoir optimiser son intégration transversale, mais également pour assurer la stabilité du poste sur le plan fonctionnel et organisationnel.

Afin d'assurer pleinement cette intégration transversale, il importe d'agir sur deux voies possibles. Premièrement, il faut que les mangroves gagnent en tout temps en visibilité en dépit des priorités respectives des deux Ministères. Pour ce faire, les PF participent de manière active (dans la mesure du possible) à tous les processus de planification des actions ministérielles. Ensuite, on instaure un mécanisme permettant de maintenir une communication interne permanente.

Tableau 11. Plan d'actions lié à l'intégration transversale des mangroves au sein de la coordination intra-sectorielle

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsable	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Assurer l'intégration transversale des mangroves au sein des Ministères	Définir le point d'ancrage de PF au sein du Ministère	Points focaux Mangroves	Existence de PF ou interlocuteur au sein de Ministère	■	■								
	Participer au processus de planification des actions stratégiques des Ministères	Points focaux Mangroves	Existence de processus de planification au sein des Ministères	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Elaborer des outils de communication interne avec les Directions concernées	Points focaux Mangroves	Existence des outils de communication dans les Ministères	■	■								



INSTAURATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'ÉCOSYSTÈME DES MANGROVES

L'absence d'une bonne gouvernance locale est bien souvent un facteur déterminant de la perte des mangroves. La gouvernance locale englobe de vastes domaines et champs d'activités et des aspects très diversifiés.

La gouvernance locale constitue la base de la gestion intégrée durable de l'écosystème des mangroves à l'échelle du terroir. Géographiquement, le terroir peut être petit ou très grand (de centaines d'hectare). La stratégie poursuit plusieurs objectifs pour l'instauration de la bonne gouvernance locale. L'objectif premier reste la mise en cohérence de la gestion locale des ressources naturelles (TGRNR et TGRH). Ensuite, la stratégie a pour objectif d'améliorer la participation active des populations locales sur quelques domaines. Par ailleurs, les structures locales de gestion des ressources doivent gagner en capacité et en compétence. En dernier point, on vise à instaurer un mécanisme de bonnes relations entre tous les acteurs locaux.

Participation des populations locales : Les populations locales sont des véritables acteurs de la mise en œuvre de la stratégie. Leur participation couvre plusieurs dimensions, notamment la protection, la restauration, la valorisation, et l'utilisation des ressources, etc. D'emblée, il est très important de travailler sur l'amélioration du niveau et de la qualité de la participation et de les maintenir autant que possible dans le temps. La participation de l'ensemble des membres des communautés doit être rehaussée et que les sous-groupes sociaux soient représentés au niveau des structures sociales (participation surtout dans la prise de décisions).

Pour atteindre cet objectif, on prévoit les actions suivantes : intensifier la mobilisation communautaire afin d'obtenir au fil des temps l'adhésion progressive et la légitimité des associations communautaires, assurer la couverture de tous les sites de VOI en transfert de gestion des ressources naturelles, renforcer la capacité des structures de transfert de gestion (pour gagner en autonomie financière, sur les aspects techniques, remontée des informations, outils de gouvernance locale, etc), appuyer les structures de transfert de gestion en équipements et en matériels (outils de communication, équipements pour la surveillance, etc) ; créer des sous-groupements liés à la gestion communautaire des ressources locales au niveau des localités tels que les groupements des femmes, groupement des jeunes, etc ; Renforcer la capacité des Communes, Renforcer les actions de sensibilisation continue des populations locales, Augmenter la participation des structures locales aux différentes réunions de concertation et de consultation (échelle régionale et nationale), Appuyer les structures locales à se fédérer pour gagner en puissance, , etc.

A souligner que les interventions pour accroître la participation doivent se compléter avec les actions de valorisation pour gagner en efficacité.

Couverture des sites de mangroves en contrat de transfert de gestion : Il importe que tous les sites de mangroves soient bien gérés localement. Cela sous-entend que la mise en place de nouveaux transferts de gestion et le renouvellement des contrats en cours (après évidemment de l'évaluation des structures existantes). Dans le cadre de cette ligne d'action, il y a lieu d'apporter les appuis dans le processus d'homologation de DINA.

Les ONG et les OSC jouent un rôle clé en matière de gouvernance locale et de la participation des populations locales.

Tableau 12. Plan d'actions lié à l'amélioration de la gouvernance locale

Objectifs stratégiques	Actions / Solutions	Responsables	Indicateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Améliorer la participation des populations locales	Intensifier la mobilisation communautaire	Organismes de conservation gestionnaire de site Communes - Fokontany	Nombre des actions de sensibilisations effectuées										
	Renforcer les actions de sensibilisation continue des populations locales	Organismes de conservation gestionnaire de site Communes - Fokontany											
	Renforcer la capacité des structures de transfert de gestion	Organismes de conservation gestionnaire de site	Nombre de VOI/ APGL ayant bénéficié de renforcement de capacité										
	Renforcer la capacité des Communes	Organismes de conservation gestionnaire de site	Nombre de Communes ayant bénéficié de renforcement de capacité										
	Créer des sous-groupements liés à la gestion communautaire des ressources locales au niveau des localités tels que les groupements des femmes, groupement des jeunes, etc	Organismes de conservation gestionnaire de site	Nombre de groupements créés										
	Appuyer les structures de transfert de gestion en équipements et en matériels (outils de communication, équipements pour la surveillance, etc)	Organismes de conservation gestionnaire de site	Nombre de VOI/ APGL dotés d'équipements et matériels										
	Augmenter la participation des structures locales aux différentes réunions de concertation et de consultation (échelle régionale et nationale)	Organismes de conservation gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre de VOI/ APGL participant aux structures régionales et nationales										
	Appuyer les structures locales à se fédérer et à se regrouper	Organismes de conservation gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre de Fédérations de VOI et d'APGL créées										
	Promouvoir les activités génératrices des revenus et favoriser la diversification des activités des populations locales	Organismes de conservation gestionnaire de site VOI et APGL	Existence de VOI/ APGL appuyées en AGR										
	Assurer la couverture de tous les sites de VOI en transfert de gestion des ressources naturelles	Assurer l'évaluation des contrats de transfert de gestion en cours	Organismes de conservation gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre/ pourcentage des contrats de VOI/ APGL renouvelés									
Créer de nouveaux contrats de transfert de gestion		Organismes de conservation gestionnaire de site VOI et APGL	Nombre de VOI/ APGL créés										
Apporter des appuis dans le processus d'homologation de DINA		Organismes de conservation gestionnaire de site Communes Tribunal	Nombre/ Pourcentage de DINA homologué										



Le développement de ce document a été rendu possible grâce au soutien du peuple américain par l'intermédiaire de L'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID). Le contenu ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du Gouvernement des États-Unis.

Son élaboration a été réalisée par une équipe technique de Biodev Madagascar Consulting, dirigée par l'Université de Rhode Island / Centre des Ressources Côtières (URI/CRC), avec la participation de diverses entités engagées dans la gestion des ressources de mangroves, particulièrement, le Point Focal National de la gestion des mangroves, rattaché au MEDD, a eu l'honneur d'effectuer la révision finale du document stratégique, en veillant également à son alignement avec la stratégie nationale de restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes de Madagascar.

La finalisation, la mise en format et l'impression du document ont été appuyées par le projet S2NPA-GEF5 mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement et de Développement Durable et le projet « Mangroves for Community and Climate » mis en œuvre par WWF.



